

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. YVES G. ARCHAMBAULT, président
 Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE
Avant-projet de
POLITIQUE DE PROTECTION
ET DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 5 avril, à 19 h
Église Notre-Dame-des-Neiges
5320, chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal

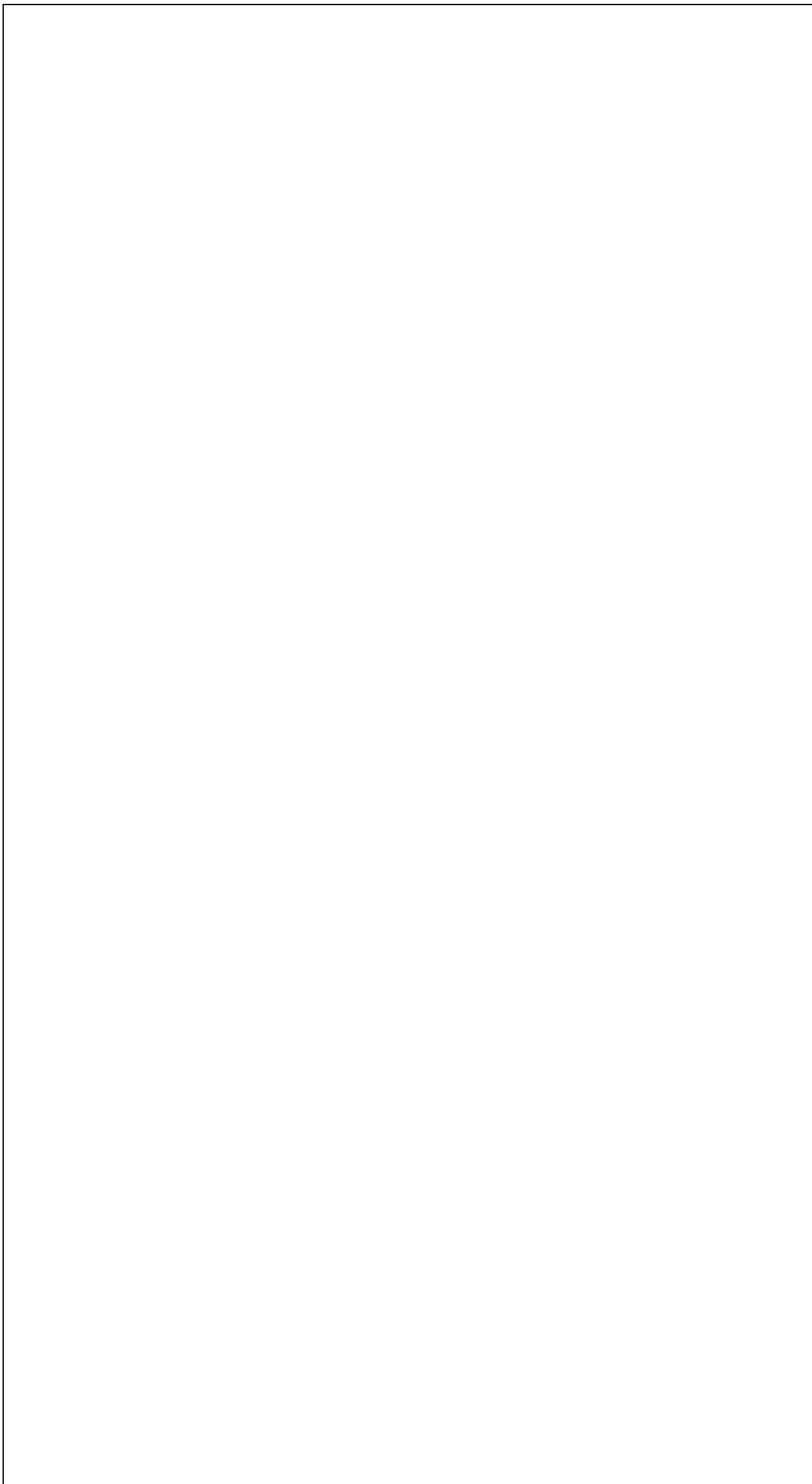


TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 5 AVRIL 2004	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION PAR LA VILLE DE MONTRÉAL	
DANIEL HODDER, CLAUDE THIFFAULT	4
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
CORALIE DENY	19
CÉLINE MARTIN	24
OLIVIER PELLETIER	27
SAMUEL PINNA	33
JOHN BURCOMBE	38
MARIE-ODYLE TRÉPANIER	42
PIERRE VALIQUETTE	48
AL HAYEK	54
PATRICK ASCH	57
MICHEL GERVAIS	60

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 Bonsoir, mesdames et messieurs. Welcome to tonight's public consultation.

 Cette assemblée de consultation publique porte sur le projet de Politique sur les milieux naturels dont nous allons parler tout au long de la soirée.

10 Je m'appelle Yves Archambault. Je suis commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal et j'ai été chargé par le président de l'Office, monsieur François Viau, de présider la présente consultation. Et il a également nommé maître Hélène Lauzon, à ma droite, commissaire de la présente commission.

15 Monsieur Sylvain Provost agit à titre d'analyste. C'est monsieur Luc Doray qui est secrétaire de la commission et qui est préposé au registre d'inscription.

20 Les porte-parole de la Ville de Montréal qui vous présenteront leur projet sont monsieur Daniel Hodder, urbaniste, qui est conseiller en aménagement urbain et chef d'équipe. Il est accompagné de monsieur Claude Thiffault, biologiste, qui est également conseiller en aménagement, tous deux de la Direction des parcs et espaces verts de la Ville de Montréal.

25 Sont également présents dans la salle d'autres membres de la Direction des parcs et espaces verts, de même que des représentants de certains des arrondissements concernés. They may be asked to answer questions.

30 Quelques mots maintenant sur la consultation publique et sur l'Office de consultation publique de Montréal. Une consultation publique, comme vous le savez, est d'abord destinée aux citoyens qui ont le droit d'être renseignés sur les projets susceptibles de modifier leur cadre de vie. Ils ont aussi le droit de faire valoir leurs opinions dans le but bien légitime d'influencer les décisions.

35 L'Office a pour principe de base de procéder de façon crédible, transparente et efficace. En tant que commissaires de l'Office, nous ne sommes ni des fonctionnaires de la Ville, encore moins des élus. Nous sommes cependant nommés par un vote des deux tiers du Conseil municipal. Et toute personne qui préside une commission ou qui en fait partie s'engage à respecter le Code de déontologie des commissaires. Vous pourrez prendre connaissance de ce code ici même ou encore sur le site Internet de l'Office, que vous connaissez probablement, au www.ocpm.qc.ca.

40 L'avant-projet de *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, which is the subject of discussion tonight, was developed in order to allow for the protection of certain important features of the island of Montreal.

45 Aussi, le 15 mars, la Ville de Montréal a publié dans La Presse et dans The Gazette un avis qui annonçait la tenue de cette consultation, et l'Office a également placé des publicités dans plusieurs hebdomadaires qui circulent sur le territoire de la Ville. Un communiqué de presse a été émis et environ 250 invitations ont été transmises à divers organismes du milieu.

50 L'Office a également mis de la documentation à la disposition du public dans 104 points de service de la Ville, les bureaux d'arrondissements, les bibliothèques, les bureaux Accès Montréal ainsi que d'autres points de service. Comme à l'habitude, lors des consultations, cette documentation restera disponible tant et aussi longtemps que le rapport de la Commission n'aura pas été rendu public.

55 Maintenant, pour la consultation, la consultation publique comporte toujours deux parties. La première partie, ce soir, vise à permettre aux citoyens et à la Commission d'obtenir de l'information sur l'avant-projet de politique. Ce n'est donc pas le moment d'exprimer son opinion, mais bel et bien de s'informer. Alors, la Commission recevra toutes les personnes désireuses de
60 poser des questions sur le projet.

 La deuxième partie permet, elle, aux citoyens de prendre position sur le projet. La Commission entend alors tous ceux et celles qui désirent exprimer leur opinion ou encore formuler des commentaires, et elle reçoit également les mémoires écrits de ceux qui veulent en déposer.

65 Alors, en résumé, ce soir, vous aurez l'occasion de poser vos questions. Et si vous le désirez, vous pouvez également assister à la troisième des séances d'information et période de questions, soit demain soir, le 6 avril, au Centre communautaire Rivière-des-Prairies.

70 Je vous rappelle qu'il y a eu une première assemblée la semaine dernière à Sainte-Anne-de-Bellevue.

 La deuxième partie de la consultation publique aura lieu le 27 avril prochain à Sainte-Anne-de-Bellevue; le 29 avril, ici même; et ainsi que le 3 mai, au Centre communautaire de Rivière-
75 des-Prairies.

 Alors, j'invite donc dès maintenant les personnes et les organismes qui ont l'intention de préparer des mémoires et de revenir devant la Commission pour en rendre compte à faire parvenir leur mémoire à l'attention de monsieur Luc Doray à l'Office de consultation avant le 21 avril, si
80 possible en format électronique. Vous pourrez également venir exprimer votre opinion verbalement devant la Commission lors de la deuxième partie, si tel est votre souhait.

 Je vous précise également que lorsque vous envoyez votre avis d'intention de vous présenter devant la Commission, de bien vouloir indiquer à laquelle des trois séances vous
85 désirez vous exprimer.

 Tout à l'heure, je vais demander au porte-parole de la Ville de vous présenter son avant-projet de politique et, par la suite, j'inviterai les citoyens à venir poser leurs questions. Cependant,

90 les personnes qui désirent s'exprimer doivent d'abord donner leur nom à monsieur Luc Doray et j'inviterai ces personnes à prendre place devant la Commission selon leur ordre d'inscription.

95 Je permettrai deux questions par intervention, mais vous pourrez vous réinscrire aussi souvent que nécessaire pour des questions supplémentaires. Je vous demanderais d'éviter les préambules et les introductions verbeuses pour permettre, bien sûr, au plus grand nombre de citoyens possible de pouvoir poser leurs questions. Je vous demande aussi de réserver vos opinions pour la deuxième partie de l'audience. À cet effet, je n'accepterai pas de commentaires ce soir.

100 Toutes les questions doivent être adressées au président de la Commission, c'est-à-dire à moi. Et toutes les réponses doivent m'être adressées ou encore à ma collègue, maître Lauzon. Ce qui veut dire qu'il n'y a aucun échange direct entre les porte-parole et le public.

105 Nous pouvons intervenir, bien sûr, n'importe quand pour obtenir de l'information supplémentaire ou des clarifications, et nous allons aussi nous assurer que toute question recevra une réponse. Si la réponse ne peut pas être donnée séance tenante, elle sera fournie par écrit dans les meilleurs délais et la réponse fera partie du dossier de documentation accessible au public.

110 Quand il n'y aura plus personne d'inscrit et qu'il n'y aura plus d'information supplémentaire à obtenir, je déclarerai close la première partie de l'assemblée.

115 En terminant, je peux vous signaler que notre tâche principale, bien sûr, est de favoriser la participation de tout le monde et de permettre à tous de bien se renseigner. C'est le but de notre première partie. Pour y arriver, bien sûr, rien de tel qu'un climat serein où les échanges se font dans le respect mutuel et la courtoisie. Pour cette raison, je ne permettrai aucune forme de manifestation, pas plus d'approbation que de désapprobation, ni remarques désobligeantes ou propos ou attitudes méprisantes.

120 Needless to say you may address the Commission either in French or in English.

125 Une fois terminée la consultation, nous préparerons notre rapport à la lumière de l'information reçue et des opinions exprimées par les citoyens et les organismes. Le président de l'Office, à qui nous allons déposer notre rapport, transmettra le rapport au maire et au président du Comité exécutif de la Ville de Montréal, et rendra ensuite le rapport public.

Si vous êtes intéressés à recevoir une copie personnalisée du rapport, vous pouvez laisser votre nom et votre adresse à monsieur Doray.

130 Je vous rappelle que le rapport de l'Office, comme tous les rapports de l'Office, est un rapport consultatif et non décisionnel. La décision d'adopter ou de rejeter la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* qui vous sera présentée appartient au Conseil, sur recommandation de son Comité exécutif.

135 Je vous rappelle que l'assemblée de ce soir sera enregistrée et, en outre, les transcriptions de l'audience seront disponibles sur le site de l'Office.

J'invite le représentant de la Ville, monsieur Daniel Hodder, à nous présenter l'avant-projet de politique et à nous expliquer les conséquences de son application. Monsieur Hodder.

140 **M. DANIEL HODDER :**

Merci, monsieur Archambault. Bonsoir! Je suis ici, ce soir...

145 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi, juste un petit détail. Ma collègue me rappelle, pour éviter des interruptions intempestives, si vous voulez bien éteindre vos cellulaires, téléavertisseurs et autres bidules du genre. Je vous remercie.

150 **M. DANIEL HODDER :**

Donc, bonsoir. Je suis ici donc pour vous présenter l'avant-projet de *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*.

155 Il s'agit d'un projet de politique qui a été développé par la Direction des parcs et espaces verts de la Ville de Montréal, en collaboration avec un grand nombre d'intervenants, à la fois internes et externes de la Ville. C'est un travail qui a commencé il y a à peu près dix-huit mois et, ce soir, c'est une occasion de voir le fruit de ce travail.

160 Montréal, comme vous le savez, bénéficie d'un très riche patrimoine. Ce patrimoine se manifeste à la fois dans les cours d'eau qui nous entourent, dans les arbres bordant nos rues, dans les parcs, les espaces verts. Il y a plusieurs éléments de notre patrimoine vert et bleu à Montréal qui sont tout à fait importants dans la qualité de vie dont on bénéficie.

165 La *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* ne cherche pas à adresser l'ensemble des enjeux que soulèvent ces espaces verts et bleus. Il s'agit, en fait, d'une démarche parmi bien d'autres pour pouvoir toucher à ces enjeux. Notons, par exemple, le Plan d'urbanisme, la Politique du patrimoine, la Politique de l'arbre, la Stratégie sur le développement durable et les projets de réseaux vert et bleu. Donc, il y a plusieurs démarches qui sont à
170 différents stades d'avancement, qui vont adresser ces problèmes-là.

La particularité de la Politique des milieux naturels est donc de s'attarder plus spécifiquement à la protection d'une mosaïque de milieux qui ont une diversité biologique particulièrement intéressante. Il s'agit, oui, beaucoup des bois qu'on a, mais pas uniquement de
175 bois. Il y a des champs, des friches, des milieux hydriques, des milieux humides (des marais,

des marécages) qui, ensemble, composent des mosaïques de milieux qui procurent plusieurs différents types d'habitats et qui sont responsables de la biodiversité.

180 À cause qu'on est intéressés par la biodiversité et la richesse de l'expérience du milieu naturel en milieu urbain, on s'est attardés beaucoup plus spécifiquement aux grands territoires, c'est-à-dire des territoires de plus de 15 hectares, parce que ces territoires ont la capacité de nous procurer une variété de milieux et aussi une certaine viabilité d'un écosystème à l'intérieur de la trame urbaine.

185 Vous savez, un bois isolé a moins de chance de survivre aux pressions urbaines qu'une forêt un peu plus large, composée d'une variété de milieux.

190 Le contexte dans lequel cette politique a été élaborée prend appui d'abord sur un projet d'acquisitions qu'avait la CUM avant la formation de la nouvelle ville, qui a mené à la constitution des parcs-nature. Ce programme, qui était essentiellement un programme d'acquisitions, bénéficiait d'un budget à l'époque de 200 M\$ pour acquérir des bois pour faire des parcs-nature. Aux termes de dépenses de 120 M\$, il y a eu un décret, un moratoire sur l'acquisition de tout nouvel espace vert, ce qui a été fait dans un contexte de prise budgétaire assez importante à la CUM.

195 Depuis 1992, les pertes de milieux naturels ont continué. On calcule qu'en termes de bois, on perd à peu près 75 hectares de bois par année, ce qui correspond à peu près à la surface du Jardin botanique qu'on perd chaque année en termes de bois. Si on additionne ces surfaces-là, puis on l'a remarqué sur une période d'au moins dix ans, ça veut dire donc 750
200 hectares sur dix ans. 750 hectares, c'est à peu près la dimension de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal.

205 Donc, il y a une perte importante qui se fait d'année en année. Il reste actuellement à peu près 1 600 hectares de bois sur l'ensemble du territoire montréalais, dont 1 000 hectares qui ont un intérêt particulier, qui répondent à un certain nombre de critères écologiques.

210 Donc, vous voyez qu'on a des décisions importantes à faire et difficiles. On sait que les Montréalais veulent préserver les milieux naturels. Un sondage d'opinions, qui a été fait à l'été dernier, démontre que 83 % des gens considèrent la conservation des milieux naturels extrêmement ou, au moins, très important.

215 Par ailleurs, si on voulait procéder comme on l'avait fait dans les années 80, il faudrait débloquer des budgets de plusieurs centaines de millions de dollars. Selon les évaluations, on parle de facilement 300 M\$ pour acquérir ces 1 600 hectares.

Donc, le défi de la politique, c'est d'essayer de voir comment on peut répondre à cette problématique-là en identifiant et en se donnant les moyens de préserver les meilleurs éléments de notre patrimoine naturel, et de le faire dans un contexte urbain, c'est-à-dire un contexte où les efforts qui sont consentis à la protection des milieux naturels est fait aussi dans une volonté

220 d'améliorer la qualité de vie des citoyens, donc de créer des lieux de contact privilégiés entre le
citoyen et la nature. On veut faire ça naturellement en minimisant le plus possible les coûts
d'acquisition et en préservant les revenus fiscaux.

225 Pourquoi les revenus fiscaux? Parce que quand une ville décide de retirer un certain
nombre de territoires du développement, elle doit non seulement assumer le coût d'acquisition,
mais elle doit aussi accepter que ce territoire-là ne sera pas développé et ne générera donc pas de
revenus pour la ville, de revenus de taxation.

230 Les objectifs de la politique sont de trois ordres: d'abord, maximiser la biodiversité et
augmenter la superficie des milieux naturels protégés à Montréal; deuxièmement, assurer la
pérennité des milieux naturels dans les parcs et favoriser la consolidation de la viabilité des
écosystèmes présents, donc dans le réseau de parcs actuel; et finalement, favoriser une
meilleure intégration des écosystèmes et des paysages naturels dans les milieux de vie.

235 Le premier objectif nous a amenés à identifier une cible. Cette cible s'inspire du
gouvernement provincial qui, dans le cadre d'une Stratégie des aires protégées, a identifié
l'objectif de protéger 8 % du territoire québécois. Donc, on prend cette même cible et on l'applique
au territoire montréalais.

240 Par contre, dans le cadre de la Stratégie québécoise, on considère l'ensemble du
territoire, incluant les eaux territoriales. Si on fait ça à l'échelle de Montréal, vous comprendrez
c'est assez facile de préserver les plans d'eau et d'atteindre le 8 % par des mesures
administratives qui amèneraient une certaine protection des plans d'eau, mais ça ne répondrait
pas vraiment aux objectifs qu'on recherche dans le cadre de cette politique. Donc, on vient
245 dédoubler cet objectif-là en parlant de milieu terrestre.

250 Qu'est-ce qu'on peut faire en milieu terrestre? Donc, en milieu terrestre, on pense
pouvoir protéger 6 % de notre territoire, ce qui correspond, par rapport à la situation actuelle, de
doubler les surfaces protégées. On est actuellement à 3 % de protection, selon une évaluation
qui avait été faite par le ministère de l'Environnement.

255 Comment on veut aller chercher ce 3 %? Donc, c'est un établissement d'abord par des
projets de conservation dans des secteurs de plus de 15 hectares qui ont une grande valeur
écologique. Ces territoires-là, on les a nommés, dans le cadre de la politique, des écoterritoires.
Deuxième façon d'aller chercher ces surfaces, c'est par une application peut-être plus stratégique
des mesures de protection principalement réglementaires le long des rives, des plans d'eau et des
milieux humides. Finalement, par l'établissement de zones de protection des milieux naturels
dans les parcs de la ville.

260 Ce qui nous amène au deuxième objectif de la politique, qui est d'assurer la pérennité des
milieux naturels dans les parcs et favoriser la consolidation. Vous savez, les milieux naturels dans
les parcs ne sont pas nécessairement protégés en tant que milieux naturels. L'espace foncier va

toujours demeurer celui de la ville, mais il y a souvent une évolution dans l'usage qu'on fait des parcs, qui fait en sorte que l'espace naturel n'est pas toujours préservé.

265

Donc, l'exemple qui est souvent donné est celui du parc Jarry, qui avait été acquis dans les années 30 comme étant le bois de Jarry. Donc, avec une évolution, ce n'est pas la faute d'une administration, mais il y a un glissement et tranquillement on se ramasse avec un parc qui est intéressant, mais qui est plus un parc urbain.

270

Ce qu'il s'agit de faire à ce stade-ci, c'est de faire un audit écologique de l'ensemble de nos parcs, du parc local au parc plus régional; de regarder quels sont les espaces qui ont un certain intérêt du point de vue écologique, qu'il y ait 15 hectares ou pas; d'établir pour ces territoires-là un certain nombre d'objectifs, d'un commun accord avec les gestionnaires, parce que vous savez que différents parcs sont gérés par différents paliers décisionnels de la Ville, donc qu'ils s'entendent sur les objectifs écologiques; puis de mettre en place un processus de suivi, d'inventaire et de conseils aux gestionnaires qui permette de voir comment donner suite à ces objectifs-là et de faire des suivis régulièrement dans le temps.

275

280

Le troisième objectif est de favoriser, principalement dans les nouveaux quartiers, dans les nouveaux développements, une meilleure intégration des écosystèmes et des paysages naturels dans le milieu de vie. Le programme qui a mené à la protection des parcs-nature est tout à fait intéressant, nous a donné un réseau dont on est très fier, mais souvent les acquisitions ont été faites un peu en abstraction du développement urbain qui est venu s'y joindre par la suite. Ce qui fait que l'interface entre la surface parc et la surface développement n'est pas toujours très heureuse.

285

Ce qu'on cherche à faire, c'est, dans les nouveaux projets de développement, de voir à l'intégration de l'espace naturel au sein du développement urbain. On pense que c'est une occasion non seulement de mieux préserver ces espaces naturels là, mais aussi une façon d'augmenter le potentiel économique que peut avoir un développement urbain.

290

Vous savez, les promoteurs immobiliers ont reconnu depuis longtemps que leur clientèle cherche à s'établir près d'un milieu naturel. Pensez à n'importe quel projet de développement qui se veut un peu de haut de gamme et on associe toujours le projet à un milieu naturel: l'Orée du bois, les Flancs de la Rive boisée. Il y a toujours un élément du milieu naturel qui est utilisé dans la mise en valeur du marché.

295

Ce qu'on cherche à faire avec cette politique, c'est que le bois dans l'Orée du bois ne constitue pas, en fait, la phase IV d'un projet de développement, que, on va avoir un bois, on va avoir un milieu écologique qui va se maintenir dans le temps, qui a une certaine viabilité dans le temps.

300

L'approche, vous l'aurez compris, c'est un programme d'actions multilatérales. Il ne s'agit pas d'un programme d'acquisitions, il s'agit plutôt d'un cadre d'intervention qui est basé sur la

305

collaboration parmi une multitude d'intervenants internes à la Ville comme externes, puis de la négociation avec les propriétaires.

310 En support à cette démarche, il y a un certain nombre d'axes d'intervention que je voudrais souligner: la concertation relative à des écosystèmes viables, on verra ce qu'on entend par écosystèmes viables, on l'a bien défini, puis il y a un processus de concertation qui est proposé aussi dans le cadre de cette politique; un cadre réglementaire qui est en appui à la protection des milieux naturels.

315 Souvent, le réflexe, quand on aborde ce type de dossier, c'est de dire: pourquoi est-ce que la Ville ne zone pas ce parc et c'est fini? La Ville n'a pas le droit de zoner quelque chose *parc+ sans l'accord du propriétaire, parce que c'est considéré comme une expropriation déguisée. Tout de même, la Ville peut exprimer les objectifs qu'elle souhaite voir aller de l'avant dans les projets immobiliers et elle peut exprimer ça clairement dans son cadre réglementaire.
320 Vous savez qu'on est dans le processus de reformulation du Plan d'urbanisme ou d'adoption d'un premier Plan d'urbanisme. Donc, dans ce cadre-là, il est possible d'identifier clairement les objectifs poursuivis par la Ville.

325 Stratégie foncière, parce que, parfois, on va être contraints à faire un certain nombre d'acquisitions. Dans le dernier budget, la Ville a consenti un budget de 12 M\$ par année pendant trois ans pour la protection des milieux naturels. Il peut aussi y avoir d'autres types de compensations qui sont offertes, des compensations de terrains, des échanges de terrains. Il y a aussi la possibilité pour certains propriétaires d'accorder des dons écologiques et en retirer un intérêt au point de vue fiscal. Donc, un don écologique, c'est un peu comme un don de charité,
330 qu'il y a un reçu d'impôt qui est émis.

335 Les programmes de soutien aux partenaires. On constate que la protection des milieux naturels est quand même quelque chose qui soulève beaucoup l'intérêt des citoyens et les groupes de citoyens. Il y a beaucoup de gens qui veulent s'impliquer dans ce domaine-là. Donc, des programmes pour soutenir leur action et des programmes aussi pour soutenir l'action des promoteurs qui acceptent de travailler dans un contexte de cette politique, notamment par l'intégration dans leur projet d'un écosystème viable. On parle d'un programme d'accréditation qui pourrait porter le nom **Montréal... naturellement**, qui permettrait d'assurer aux consommateurs que l'annonce qui est faite dans le cadre de la mise en marché des projets immobiliers reflète une
340 réalité et qu'il y aurait effectivement un milieu naturel protégé.

Dans le cadre de toute cette démarche-là, on souhaite avoir une participation active des citoyens.

345 Je vous parle maintenant d'un élément qui est un peu le coeur, qui est un mécanisme qui est un peu au coeur de toute cette démarche tant au niveau de la concertation parmi les fonctionnaires, avec les institutions, avec le gouvernement, qu'avec les propriétaires et les différents groupes d'intérêt.

350 Ce qu'on souhaite faire, c'est d'abord identifier pour un territoire spécifique les objectifs
qu'on poursuit. Au-delà des projets précis ou des prises de possession, quels sont les objectifs,
les intérêts qui nous guident et d'établir sur cette base des critères d'aménagement de part et
d'autre. À partir de ces critères, d'élaborer des scénarios, différents types de scénarios et
355 d'évaluer ces scénarios-là tant du point de vue écologique: Est-ce qu'on maintient un écosystème
viable? Et du point de vue économique: est-ce que le projet demeure économique pour le
promoteur ou pour le propriétaire, est-ce qu'économiquement il est viable également?

À partir de ça, il y a un certain processus d'optimisation du concept d'aménagement qui
permet, souvent on découvre des synergies inattendues qui nous permettent de maximiser la
360 valeur. Puis finalement, on procède au montage financier.

Tout le long de ce processus-là, il importe de développer des outils de communication et
de consultation pour que les résidants qui habitent ou les groupes d'intérêt qui sont intéressés par
le dénouement de ces discussions-là puissent être informés et puissent avoir un input sur la
365 discussion.

J'en viens finalement donc aux dix écoterritoires qu'on a sélectionnés ou qu'on a retenus et
il y aura une présentation plus approfondie de chacun de ces écoterritoires-là qui va être faite par
Claude.
370

Avant, je voudrais juste vous présenter qu'est-ce qu'on entend par *ensemble
écologique+. On connaît bien ce que ça veut dire le développement économique et la viabilité
économique d'un projet, c'est la viabilité écologique qui est moins bien connue.

375 Pour chacun des écoterritoires, ce qu'on cherche à faire, c'est d'identifier les foyers de
biodiversité, les endroits qui sont le plus riche en termes biologiques, associer à ça un certain
nombre de zones tampons qui permet d'absorber les pressions urbaines qui sont exercées une
fois que le développement sera fait, puis des corridors qui relient différentes zones noyaux les
unes aux autres.

380 Alors, c'est ça l'essentiel de l'approche. Je pourrai revenir s'il y a des questions
spécifiques. Mais maintenant, j'aimerais ça passer la parole à Claude, qui va présenter quatre
des dix écoterritoires qui sont dans cette région-ci. Donc, il s'agit, je vais revenir, de l'écoterritoire
du ruisseau Bertrand, la falaise Saint-Jacques, les rapides de Lachine, puis finalement le mont
385 Royal.

LE PRÉSIDENT :

390 Monsieur Thiffault, je vous demanderais d'énumérer les six autres territoires pour le
bénéfice des gens de la salle, s'il vous plaît.

M. CLAUDE THIFFAULT :

395 Oui. On va vous montrer la carte générale. Alors, dans la partie ouest de l'île de Montréal, on a l'écoterritoire de l'Île Bizard, l'écoterritoire écoforestier de la rivière à l'Orme, celui de la forêt de Senneville à l'extrémité complètement de l'île, et également celui des rapides de Cheval blanc. Dans la partie maintenant dans l'est de l'île, on en a deux: la coulée verte du ruisseau De Montigny et, finalement à son extrémité, la trame verte de l'est.

400 Alors, je vais commencer par le ruisseau Bertrand. Donc, le projet d'écoterritoire du ruisseau Bertrand, c'est finalement d'englober, si on veut, à la tête du bassin du ruisseau Bertrand, qui est juste au nord de l'aéroport de Dorval, donc c'est de partir des marais de tête et rejoindre la rivière des Prairies, donc via le ruisseau Bertrand jusqu'au lac du Bois-de-Liesse.

405 Ce que je vais faire dans ma présentation, je vais vous présenter le territoire via des objectifs de conservation et d'aménagement pour chacun d'eau.

410 Pour le premier écoterritoire, donc le ruisseau Bertrand, un, ce qui est important, c'est de rediriger les eaux de drainage des terrains du Technoparc de l'arrondissement de Saint-Laurent vers le ruisseau Bertrand lui-même. C'est qu'avec le développement du Technoparc, les eaux ont été déviées vers l'intercepteur de la Ville de Montréal. Et maintenant, ce qui est important pour répondre aux besoins en eau surtout du parc-nature du Bois-de-Liesse en bordure de la rivière des Prairies, bien, c'est important de redonner l'eau qui manque maintenant à ce bassin-là.

415 Également, le deuxième objectif, c'est de réaliser les travaux d'aménagement et de mise en valeur des milieux naturels et de recréer des écosystèmes viables autour de ces milieux-là et vers le parc du Bois-de-Liesse.

420 Donc, entre le Technoparc, la partie amont, si on veut, du ruisseau Bertrand, on doit reprofiler le cours d'eau et refaire des aménagements par rapport à la bande riveraine qu'on voit ici, qui est assez étroite.

425 En amont complètement, on voit un espace naturel d'intérêt qui est caractérisé principalement par un marais, on l'appelle le marais d'ADM, et également des petits marécages sur son périmètre, et un bois nature, une hêtraie d'environ 3 hectares.

Le troisième objectif, c'est de contrôler la qualité et la quantité de l'eau du ruisseau Bertrand.

430 Et finalement, le dernier objectif, c'est de consolider les limites du parc-nature. On voit qu'au sud du parc, ce sont des bois matures entre le boulevard Saint-Régis et la limite du parc. Donc, on retrouve des érablières typiques, érablières à caryer, des érablières à hêtres et une hêtraie à érables noirs qui est très rare à Montréal. C'est le deuxième peuplement connu avec celui de l'Île Bizard. Et c'est également, nécessairement, dans ces bois matures là un refuge
435 important pour les plantes rares.

Et finalement, le dernier objectif, c'est de prévoir un lieu vert entre le lac Saint-Louis et la rivière des Prairies. Donc, il y a un axe, ici, qu'éventuellement il faudrait tirer profit.

440 Le prochain, ça va être celui de la falaise Saint-Jacques. Donc, on a deux objectifs de conservation: un, qui est d'élaborer un plan de protection et de mise en valeur de cet espace en concertation avec les arrondissements concernés.

445 On peut voir où se situe la falaise. C'est un milieu quand même important comme bois. On parle de plus de 20 hectares qui se situent entre le canal Lachine et le mont Royal. Et au pied de ce bois-là, anciennement, il y avait un lac qu'on appelait le lac à la Loutre et qui était le lac de tête du ruisseau Saint-Pierre. Donc, les eaux venaient du versant.

450 Le deuxième objectif, c'est: déterminer les interventions nécessaires au problème d'érosion de la falaise. On peut voir maintenant que le couvert forestier est bien implanté sur cette falaise-là, mais ce n'était pas le cas avant parce que ce milieu-là était... bon, au niveau géomorphologique, c'est un milieu important, et au niveau paysager, qui s'appelle effectivement, c'est la terrasse Sherbrooke.

455 Donc, aujourd'hui, la falaise est en bon état. C'est un couvert forestier qui est stable. Mais anciennement, comme je mentionnais tantôt, ce n'était pas le cas. Il y a eu des déversements, disons, illicites de toutes sortes de matériaux de remblayage. Et vous pouvez voir, ici, il y avait un problème majeur au niveau de la falaise. Il y a eu toutes sortes de travaux qui ont été réalisés à partir de l'année 1990. Le premier, c'est de faire un nettoyage des lieux. En
460 second, c'est de faire différents travaux de stabilisation, dont le réaménagement du palier, qui était une mesure pour contrôler l'érosion, et également qui devait servir comme un lien potentiel pour le réseau vert. Il y avait un projet de sentier, au début des années 90, qui ne s'est pas concrétisé, mais il y a eu quand même une stabilisation du milieu, reprofilage.

465 Et également, vous pouvez voir différents travaux de plantation, dont 140 000 boutures d'espèces indigènes qui ont été introduites, dont le cornoullier, l'aulne rugueux, etc. Et pour voir un petit peu des exemples de ce que ça avait de l'air dans les années 90, beaucoup de problèmes d'érosion et de remblayage. Maintenant, c'est très stable.

470 On peut voir sur la photo du haut, même si c'est à la fin de l'hiver, on peut quand même constater que c'est stratifié. On retrouve les trois strates de végétation: herbacée, arbustive, arborescente. Pour nous, on le considère un milieu naturel intéressant.

475 Le troisième écoterritoire, celui des rapides de Lachine. C'est un très vaste territoire qui englobe une bonne partie en eau et principalement les îles au centre du rapide, et l'Île des Soeurs, et toute la rive de Verdun-LaSalle.

480 C'est un secteur d'une biodiversité vraiment remarquable sur le territoire de Montréal. On peut voir une unicité de l'habitat, un grand nombre d'espèces menacées et vulnérables, densité exceptionnelle de la population animale, grande diversité biologique et un paysage remarquable.

485 Au niveau de l'unicité de l'habitat, c'est une des plus importantes zones d'eau libre de
glace au sud du Québec en hiver. Il y a une concentration d'environ 2 000 canards qui hivernent
là. C'est assez exceptionnel. Et c'est aussi la plus importante section d'eaux vives du fleuve
Saint-Laurent.

490 On retrouve également le plus important peuplement de micocoulier au Québec d'environ
32 hectares, aussi un nombre très élevé d'espèces menacées et vulnérables, environ une
vingtaine d'espèces sur l'ensemble du territoire, incluant par contre les deux rives des rapides de
Lachine. Il y en aurait 17 sur les îles des rapides, dont l'Île aux Chèvres et l'Île aux Hérons, et 8 à
l'Île des Soeurs.

495 Et au niveau faunique aussi, c'est assez exceptionnel, il y a 17 espèces d'oiseaux à statut
précaire, dont plusieurs utilisent le bois Saint-Paul à l'Île des Soeurs, deux espèces de reptiles et
trois espèces de poissons. Parmi ces espèces-là, on retrouve trois espèces qui sont protégées,
donc des espèces désignées: l'arisème dragon principalement à l'Île aux Chèvres et l'Île aux
Hérons, la carmantine d'Amérique sur l'Île Saint-Roch et l'ail des bois. Également, les trois
espèces à statut précaire, c'est l'esturgeon jaune, l'alose savoureuse et le chevalier des rapides,
des rivières.

500 Aussi, comme je mentionnais tantôt, une densité exceptionnelle de population animale
sur les îles, principalement par la présence à l'Île aux Hérons de l'héronnière mixte dans laquelle
on retrouve trois espèces: le grand héron, le bihoreau gris et la grande aigrette. Et également,
comme vous pouvez voir en couleur rose, un site important de nidification pour les canards, une
505 centaine de nids qui ont été relevés en 1998. Donc, cette héronnière-là, c'est la deuxième plus
importante au Québec pour le grand héron. Mais par contre, c'est la plus importante au Québec
pour le bihoreau gris et une des plus importantes en Amérique du Nord pour cette espèce.

510 Grande diversité biologique. On retrouve 61 espèces de poissons plus particulièrement et
la plus grande importante colonie de sternes pierregarin de la région de Montréal. Également, le
boisé de Saint-Paul est dominé par un grand marécage centenaire d'une grande biodiversité. On
a vu tantôt, 8 espèces de plantes rares qui s'y retrouve. Également, c'est un refuge d'oiseaux
forestiers nicheurs, migrants et rapaces hivernants, dont la chouette lapone qui vient à
l'occasion passer l'hiver. Je pense qu'on a recensé une vingtaine d'espèces de rapaces dans le
515 bois Saint-Paul.

520 Et également le marais du lac des Battures à l'Île des Soeurs qui est particulièrement riche.
Donc, c'est un habitat pour la sauvagine, pour l'alimentation, repos et reproduction, repos en
migration. C'est un habitat aussi particulièrement intéressant pour l'herpétofaune. C'est sur l'Île
des Soeurs qu'on a trouvé le plus grand nombre d'espèces de reptiles et d'amphibiens dans tout le
territoire des rapides de Lachine. En 99, il y avait eu une étude par le ministère de
l'Environnement et différents partenaires, dont Héritage Laurentien et la ZIP Ville-Marie. Et aussi,
c'est une aire d'alimentation importante pour le grand héron.

525 Autre secteur de grand intérêt faunique, c'est la saulaie dans le parc des Rapides. Ça sert, encore là, d'aire de reproduction sauvagine, herpétofaune, poissons, une aire d'alimentation importante pour le grand héron, le bihoreau gris et une halte migratoire importante pour la faune ailée, une grande diversité biologique dans ce secteur-là également.

530 Est-ce qu'on arrive au quatrième, je ne me souviens plus, dans les objectifs? Donc, un site paysager exceptionnel.

535 Sixième objectif, c'est de mettre en valeur le potentiel récréatif touristique des lieux. Même s'il y a un très grand potentiel écologique, il faut quand même que ça s'harmonise bien avec le récréo-touristique du site, donc principalement pour les activités nautiques à cause de l'importance du milieu aquatique pour le kayak et les descentes, par exemple, en rafting. L'observation de la nature, l'observation des paysages, la pêche. C'est un site important pour la pêche. D'ailleurs, au centre, le bassin central à côté de la saulaie, il se fait régulièrement des ensemencements par la Société faune et parcs, le programme *Pêche en ville*. Et également, 540 nécessairement, pour ceux qui font beaucoup de bicyclette, c'est un site vraiment particulier.

545 Le dernier objectif, c'est de préserver le patrimoine culturel et historique des lieux principalement en rapport à l'ancienne centrale hydroélectrique qui était au fil de l'eau au parc des Rapides, et également pour le rôle que les rapides de Lachine ont joué pour l'établissement de Montréal.

550 Le dernier écoterritoire, celui du mont Royal. Donc, on a sept objectifs de conservation et d'aménagement. Le premier, c'est de favoriser les liens verts entre les îlots naturels situés sur les trois sommets à l'intérieur comme à l'extérieur des parcs existants.

555 On peut voir, en vert très foncé, là, qui fait toute la couronne du Mont-Royal, ce sont donc des bois qu'on retrouve sur des institutions, des lots privés, dont celui-là, on voit la flèche, l'Université de Montréal... pardon, bois Saint-Jean-Baptiste. Celui-là, c'est ça, Saint-Jean-Baptiste. On voit aussi le bois du Collège Bréboeuf, le bois de l'Oratoire. Ensuite, bon, on a également le bois, si on va plus vers la partie nord, le bois de l'Hôpital Victoria, Royal Victoria et McGill, complètement au nord-est. Et au centre, on a le grand parc du mont Royal d'environ 200 hectares et le parc Summit plus au sud, d'environ 25 hectares.

560 Donc, ce qu'on constate, il y a une couronne verte qui existe actuellement sur le mont Royal, qui est majoritairement peuplé de peuplements matures, chênaie rouge principalement et érablière à chêne ou chênaie à érable.

565 Donc, ce qu'on voit, par contre, il y a des liens verts à renforcer. C'est-à-dire, si on part complètement du haut, entre le bois Saint-Jean-Baptiste et la limite nord-ouest du parc du mont Royal, dans le cimetière ici, il y a des éclaircies. Il y a également entre le bois Saint-Jean-Baptiste et l'Université de Montréal, l'éclaircie qu'il y a là, donc l'ancienne piste de ski alpin, également entre le Collège Bréboeuf et l'université. Et au sud, il y a un lien à maintenir, en tout cas à développer, entre le bois de l'Oratoire et celui du parc Summit, et également disons sur le

570 versant est du mont Royal, entre le bois de Collège de Montréal. Et finalement, donc maintenir le lien entre le bois de l'Université McGill, l'Hôpital Royal Victoria et la partie du parc.

575 Deuxième objectif, c'est d'apporter une attention particulière à la préservation des peuplements forestiers exceptionnels sur le flanc nord de la montagne, rares vestiges de la forêt originelle du mont Royal, comme on retrouve dans le parc, c'est-à-dire principalement le bois de l'Université de Montréal et le bois Saint-Jean-Baptiste qui sont dominés -- ce qui domine, c'est vraiment la chênaie rouge et des peuplements d'érable, à chêne principalement.

580 On peut voir ici où se situent en gros les peuplements matures et les peuplements jeunes dans ces deux bois-là. Donc, c'est majoritairement des peuplements matures et centenaires. On peut voir, ici où est la flèche, c'est le bois Saint-Jean-Baptiste. Donc, ça se situe juste en arrière de l'école Vincent-d'Indy.

585 Le troisième objectif, préserver le couloir boisé qui encadre la voie Camillien-Houde. On peut voir que si on veut garder le caractère vraiment forestier des lieux, il faut maintenir une bande forestière quand même significative tout le long de la voie Camillien-Houde. Actuellement, cette voie-là, la bande est assez étroite.

590 Le quatrième objectif, protéger les espaces forestiers constitués de trois strates végétales, en raison du rôle qu'ils jouent pour l'alimentation, la nidification d'une grande diversité d'oiseaux.

595 On peut apprécier, ici, une photo d'un petit duc maculé qui niche sur le parc Summit. Et également, la photo du bas, on peut voir la stratification importante de ces bois-là de chênes et d'érables avec les trois strates: herbacée, arbustive, herborecente. Des bois aussi importants au niveau de l'Oratoire Saint-Joseph. On peut voir, ce sont des bois principalement matures, donc constitués de chênes rouges et d'érablières sucrières.

600 Cinquième objectif, c'est de mettre à jour le plan de mise en valeur du mont Royal, en y intégrant notamment les objectifs liés à la gestion écologique comme celle appliquée actuellement dans les parcs-nature.

Un avant-dernier objectif, c'est de préserver la valeur emblématique des sommets et des flancs verts de la montagne.

605 Et le dernier, maximiser les vues et les possibilités de contact avec la nature sur tout le pourtour du mont Royal. On peut apprécier ici, c'est sûr que si on se promène en voiture, on n'a pas ces paysages-là, mais du haut des airs, on peut apprécier différents paysages de la montagne. En haut, c'était en face de l'Université de Montréal. On regarde vers l'Oratoire. On regarde maintenant vers le lac des Castors, le lac des Castors mais plus vers le flanc est. Et on peut apprécier le chalet principal. Et via l'Hôpital Royal Victoria et l'Université McGill.

610 C'est ce qui met fin à la présentation.

LE PRÉSIDENT :

615 Je vous remercie, messieurs Hodder et Thiffault.

Alors, pour vous permettre de vous inscrire, je vais vous laisser quelques minutes. Alors, madame Catherine Moreau est à la table à l'arrière et elle attend vos inscriptions. Alors, nous reprendrons dans cinq minutes environ pour vous donner la chance de vous inscrire pour poser vos questions.

620

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

625

LE PRÉSIDENT :

Avant d'inviter la première personne à prendre place, j'aimerais peut-être, monsieur Hodder, vous demander de préciser à quel territoire s'adresse cette politique. Est-ce que c'est des territoires privés et publics? Et dans le cas des territoires privés, quelles sont les options qui sont envisageables, en résumé, pour bien se situer?

630

M. DANIEL HODDER :

635 J'aimerais ça revenir sur la carte avec les écoterritoires présentés.

Donc, monsieur Archambault, la politique, elle s'applique à un ensemble de territoires. Il y a notamment les écoterritoires, ce qu'on a appelé les territoires dans le cadre de cette politique qui ont une biodiversité pas mal intéressante, dans lesquels il y a un potentiel de développer des projets de conservation.

640

Il faut comprendre que les écoterritoires ne sont pas des zones de conservation qui sont décrétées en vertu de cette politique. Il s'agit de territoires qui sont largement en secteur privé et dans lesquels on pense qu'il y a un potentiel de développer des projets de conservation donc en milieu privé. Ces territoires-là idéalement devraient être développés en complémentarité avec les parcs, parce que vous voyez qu'il y a de nombreux parcs aussi qui sont englobés par nos écoterritoires.

645

Donc, pour répondre à votre question, il s'agit de territoires essentiellement privés dans le cadre des écoterritoires. Mais j'aimerais ça donner un autre... dans le cadre du deuxième objectif de la politique, qui est de consolider et préserver les territoires des milieux naturels dans les autres parcs, là, il s'agit de territoires publics sur lesquels donc on voudrait intervenir.

650

Donc, si on parle des projets de conservation dans les écoterritoires, on parle de territoires essentiellement privés. Si on parle de la consolidation des parcs, on parle essentiellement de territoires publics. Encore là, il pourrait y avoir des démarches de conservation

655

pour des territoires qui sont à la limite de nos parcs existants, mais qui sont nécessaires à la consolidation d'un milieu naturel.

660 **LE PRÉSIDENT :**

Et dans le cas de vos écoterritoires sur milieu privé, on parle de potentiel de conservation, mais je présume que ça sous-tend également un potentiel de développement?

665 **M. DANIEL HODDER :**

Oui. Dans certains cas, surtout dans les écoterritoires qui sont aux extrémités du territoire de la ville, il y a là aussi des potentiels de développement important.

670 Donc, les décisions importantes qu'on aura à prendre au cours des prochaines années, c'est de voir l'arbitrage entre le développement urbain de nos couronnes, si on veut, nos couronnes à nous, et la place qu'on veut faire dans le cadre de ces développements-là à la préservation des milieux naturels.

675 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

680

Je voudrais compléter également cette question. Comment entendez-vous obtenir la participation des promoteurs dans ce cas-là? Parce que si on parle de territoires privés dans certains cas, comment vous pensez articuler le tout?

685 **M. DANIEL HODDER :**

C'est une bonne question. Je voudrais simplement dire qu'il y a plusieurs outils ou de valeurs qu'on peut proposer aux promoteurs, outre que l'acquisition. L'acquisition fait partie des outils, mais on dit souvent que l'acquisition est la dernière des options.

690

Je vais vous donner rapidement une liste d'outils pour essayer de clarifier de quoi il s'agit. La première chose qu'on voudrait instaurer dans le cadre de discussions avec des propriétaires privés, c'est un climat de travail, un contexte, une démarche qui nous permet de travailler plutôt en résolution de problèmes qu'en confrontation, et donc chercher à établir avec eux dans le cadre de comités...

695

Donc, je parlais tantôt de la démarche de concertation, où on partage un certain nombre d'objectifs, mais qu'on essaie de voir avec le propriétaire quels sont les intérêts qu'il défend. Dans le cadre d'un propriétaire promoteur immobilier, habituellement les intérêts sont assez simples à décoder, il s'agit d'intérêts essentiellement financiers. Dans le cadre d'une institution, souvent

700

c'est plus complexe que ça. Il y a d'autres intérêts. L'intérêt financier en est un, mais il y a d'autres intérêts aussi.

705 Donc, on essaie d'aller au-delà des prises de position d'un projet particulier, puis essayer, tenter de s'adresser à l'intérêt, quel est votre intérêt. Et on essaie d'identifier le plus clairement possible nos intérêts pour essayer d'articuler.

710 Troisième élément, c'est une application *intelligente+ de la réglementation. Est-ce qu'on peut... parce que souvent les projets sont assujettis à un certain nombre de règlements, des règlements environnementaux ou des règlements urbanistiques.

715 Dans le cadre de règlements environnementaux, on pense à la *Politique de protection des rives du littoral et des plaines inondables* notamment, qui souvent, un peu arbitrairement, protège certains territoires. Par exemple, il porte beaucoup d'attention dans le cadre de cette politique-là aux milieux humides et aux cours d'eau, même s'il s'agit d'un fossé. Par contre, les bois centenaires n'ont aucune protection.

720 Alors, des fois, on arrive à, si on veut, avec le ministère de l'Environnement, à dire: *Bien, peut-être qu'on pourrait reconsolider les territoires protégés+, qui finalement nuisent beaucoup ou pénalisent le promoteur, puis ne nous permet pas vraiment de rencontrer nos objectifs, concentrer ces territoires de protection, se donner des objectifs écologiques et utiliser en quelque sorte nos crédits de conservation au meilleur escient possible.

725 Au niveau urbanistique, parfois, si on peut densifier le projet, c'est-à-dire avec les mêmes intérêts financiers, est-ce qu'on peut recompacter le projet, le faire sur un espace plus petit? Parfois, c'est intéressant. C'est un outil qu'on peut faire. C'est pas toujours. Comme je vous dis, chaque cas est un cas d'espèce, mais ces outils-là parfois sont très utiles.

730 Il y a une foule d'ajustements aussi qui sont nécessaires à un développement urbain. Or, parfois, on peut s'ajuster l'un l'autre, c'est-à-dire que l'arrondissement ou l'outil d'urbanisme peut s'ajuster au projet, le projet peut s'ajuster.

735 Il y a notamment les réserves pour fins de parc. Chaque propriétaire est dans l'obligation de verser, soit en argent ou en propriété, 10 % de son terrain pour fins de parc. Est-ce qu'on peut utiliser ça? Des fois, on peut même le bonifier. Si on passait à 15 %? Et pour toutes sortes d'autres considérations, souvent le promoteur va nous le permettre.

740 Je vous explique ça avant, parce que je pense que ça m'apparaît important dans la politique.

Il y a les dons écologiques aussi. Un propriétaire qui donne un terrain peut, comme je le disais tantôt, recevoir un reçu d'impôt un peu comme un don de charité. Ça ne s'applique pas tout le temps. Les constructeurs immobiliers ne sont pas toujours éligibles aux dons écologiques, c'est assez complexe les lois fiscales, mais il y a des fois où ça peut nous aider.

745

La justification aussi financière du projet de conservation. C'est-à-dire qu'un projet immobilier qui occupe tout l'espace par rapport à un projet immobilier qui conserve des bandes de protection, qui conserve un milieu écologique intéressant, peut être un outil de mise en marché de son projet. Ça peut venir valoriser son projet, augmenter donc les prix de vente, la qualité et aussi le rythme d'écoulement dans le marché. Puis vous savez comme moi que pour les promoteurs, le temps, c'est de l'argent. Donc, ça, c'est un autre.

750

Un autre élément, c'est l'optimisation. Ça paraît difficile à exprimer, mais quand on travaille un projet en groupe multidisciplinaire, qu'on a à la fois des ingénieurs, des architectes paysagers, des biologistes, des promoteurs immobiliers, des spécialistes économiques, on arrive souvent à optimiser un projet, de sorte qu'on va chercher des effets synergiques qu'on n'avait pas pensé initialement. Il y a des projets qui nous ont permis... on a doublé l'effet financier. On ne fera pas ça tout le temps, mais il y a des circonstances où on peut augmenter significativement la valeur monétaire du projet, tout en préservant nos objectifs.

755

760

Il y en a d'autres. Il y a le guichet unique, c'est-à-dire qu'au lieu de se frapper, que le promoteur ait à aller voir, un, le ministère de l'Environnement, le ministère du Transport, l'arrondissement, le service central, puis à chaque fois il se fait dire de changer son projet d'une façon différente, puis là qu'il devient tout mêlé au bout de deux ans ou trois ans et vraiment frustré, si on peut rassembler tous ces intervenants-là autour d'une même table, puis de régler tous ses problèmes d'un seul coup par ce phénomène de guichet unique, on peut aussi accorder une certaine... il y a des promoteurs qui disent: *J'ai l'impression d'avoir une équipe de consultants très experts qui sont à mon service et qui sont là pour développer mon projet.+

765

770

Et finalement, il y a les compensations financières en bout de piste quand on a tout épuisé les autres. Mais vous voyez, il y a beaucoup d'outils qu'on cherche à...

Je m'excuse d'avoir été long dans la réponse, mais...

775

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

780

Ça va permettre donc d'avoir des questions ciblées sur des éléments de politique et on s'encombrera moins du comment. Merci.

Alors, j'appelle madame Coralie Deny, s'il vous plaît. Bonsoir, madame.

785

Mme CORALIE DENY :

Bonsoir! Alors, je viens pour le Conseil régional de l'environnement de Montréal et puis j'aurais deux questions.

790

Au-delà du fait que déjà, de façon générale, c'est un outil qu'on trouve intéressant tant au point de vue de protection des milieux naturels, mais également dans la définition des dix écoterritoires qui, d'après nous, rassemblent en effet les principales zones à protéger, en revanche, ça pose plusieurs questionnements.

795

Premièrement, donc une première série de questions, en termes: comment faire pour assurer vraiment une protection réelle et concrète de ces zones priorisées? À savoir, dans le document qui a été remis, on ne voit pas apparaître d'échéancier. Et ma question vient au fait, par exemple, qu'est-ce qui arriverait...

800

Vous avez présenté juste avant les différents moyens, les différentes techniques qui permettraient de protéger ces espaces. On comprend bien qu'il y en a plusieurs. Mais qu'arriverait-il si un ou des propriétaires d'une zone que vous avez définie comme prioritaire et nécessaire de protéger décident que finalement, quelles que soient vos propositions finalement, ils veulent développer? Leur projet est: *Nous voulons développer.+ Et qu'arrive-t-il à ce moment-là? Quelle est la décision? Est-ce que la décision ultime, c'est: *Nous procédons à l'acquisition+? Ça, c'est ma première question.

805

LE PRÉSIDENT :

810

En d'autres termes, vous voulez savoir quel est l'ultime responsable de la décision finale, entre autres choses.

Mme CORALIE DENY :

815

Oui. Ou plutôt surtout dans une situation où la concertation, puisque, si je comprends bien, le document, la vision va plutôt vers la concertation avec les différentes parties, si cette concertation ne fonctionne pas et que le propriétaire du terrain décide finalement d'aller de l'avant avec un projet de développement sur des espaces, la zone prioritaire, on s'entend, pas nécessairement la zone tampon, mais la zone qui est de valeur écologique importante, qu'est-ce qui se passe à ce moment-là?

820

LE PRÉSIDENT :

825 Est-ce qu'on tombe immédiatement à votre ressource numéro 7, c'est-à-dire l'acquisition, à ce moment-là?

M. DANIEL HODDER :

830 Bien, j'aimerais quand même dire, parce que c'est une question qui apparaît tout de même hypothétique, ce qu'on cherche à faire, c'est de développer avec le propriétaire des choix intéressants, des alternatives intéressantes à son projet. Donc, je pense qu'on ne peut pas présumer que le promoteur soit de mauvaise foi et que, si on lui présente des choix intéressants, il ne va pas pouvoir réagir à ces choix-là. Et c'est ce qu'on cherche à faire.

835 Est-ce que le seul choix intéressant qu'on puisse lui offrir, c'est plus de l'argent qu'il en ferait s'il développe? Je suis optimiste, je pense qu'à partir des autres outils, on peut au moins le compenser en partie, ce qui ferait que, éventuellement, le coût d'acquisition pourrait être moindre, même dans un cas in extremis.

840 En même temps, il faut comprendre que le coût d'acquisition de l'ensemble de ces espaces-là est d'à peu près 300 M\$, comme je le disais. On dispose de 35 M\$. On va tenter de cibler, d'utiliser les argents qu'on peut avoir à notre disposition de la façon la plus stratégique possible, là où les effets de levier en termes de protection sont les plus importants.

845 Donc, si on perçoit qu'avec la dépense de 1 M\$, on en protège pour notre argent, on peut aller de l'avant. Puis si c'est ça que ça prend pour, j'ai l'expression *close the deal*, pour formuler l'entente, on va aller de l'avant. Mais une acquisition à gros prix pour un projet, c'est ce qu'on cherche à éviter et c'est la raison d'être de cette politique. C'est de chercher à éviter ce type
850 de circonstance là, où on a un choix très difficile entre laisser la pépinière détruire la forêt ou bien acquérir le projet dans sa valeur au marché, une fois développée, ce qui est absolument inabordable. On pourrait facilement absorber l'ensemble de notre projet sur une seule propriété.

LE PRÉSIDENT :

855 Et madame Deny parlait également d'échéancier relié à la question de priorisation d'action.

M. DANIEL HODDER :

860 L'échéancier, je dirais que, comme vous pouvez deviner, ce n'est pas parce que ça fait dix-huit mois qu'on travaille sur ce projet-là, que les projets immobiliers ont cessé d'être présentés. Donc, on a déjà commencé à éteindre des feux, à chercher.

865 On a actuellement quatre processus de planification concertée de front qui sont actuellement en cours. On continue à travailler le plus rapidement possible. On suit le

développement dans un sens et le projet va aller à son terme à mesure que le développement du territoire se fait.

LE PRÉSIDENT :

870

Et votre deuxième question? Ça répond à votre question?

Mme CORALIE DENY :

875

Oui. Bien, j'aurais peut-être juste une sous-question à ceci.

LE PRÉSIDENT :

880

Oui.

Mme CORALIE DENY :

885

C'est à savoir, donc, si je comprends bien, vous travaillez plus en fonction des pressions qui se présentent sur des espaces. Mais, bon, vous parlez de quatre, il en reste six écoterritoires. Est-ce qu'à ce moment-là, ça veut dire que les six écoterritoires seront traités ultérieurement ou vous allez les faire aussi en parallèle dans les prochains mois?

M. DANIEL HODDER :

890

Ce n'est pas tout à fait exact qu'on travaille uniquement là où il y a des pressions. Par exemple, dernièrement, il y a eu une opportunité d'acquérir à très faible coût une île dans l'est de Montréal. On l'a fait. Il n'y avait pas de pression. Donc, s'il y a une bonne opportunité de travailler en dehors des zones de pression, on va certainement le faire.

895

On a une entente avec Conservation de la nature Canada pour nous aider à dépister ces opportunités-là et on cherche avec eux à développer des projets qui nous permettent de possiblement aussi faire des acquisitions stratégiques avant que le projet de développement soit déposé à la Ville.

900

Donc, on travaille sur tous les plans en même temps. On cherche à éteindre les feux, quand il y a des feux. On cherche à les prévenir.

LE PRÉSIDENT :

905

Et votre deuxième question?

Mme CORALIE DENY :

910 Ma deuxième question est relative à la participation des citoyens et des groupes
environnementaux.

À la page 9 de ce document-là, vous faites référence à une participation active des
citoyens. Mais j'aimerais quelques précisions notamment sur le fait que vous dites que:

915 *Les comités de suivi regroupant des groupes environnementaux et des citoyens pourraient
être mis sur pied par des comités techniques.*

920 Alors, ma première question à travers ça, c'est: *pourrait+, est-ce que ça signifie que,
au fond, il n'y a pas une obligation quand un comité technique est mis en place pour mettre en
place le processus de concertation sur ces écoterritoires?

925 Et en deuxième lieu, donc, définir quel va être finalement le rôle de ces comités de suivi.
Est-ce qu'ils seront interpellés avant même le début du processus de concertation, pendant ou
plutôt à la fin du processus, une fois que la décision aura été prise entre les différents
participants?

LE PRÉSIDENT :

930 Et vous me permettez d'ajouter que dans une des diapositives, on nous a montré une
participation continue des citoyens, qui était en verticale par rapport aux cinq...

M. DANIEL HODDER :

935 Je vais prendre les questions un peu dans l'ordre qu'elles ont été posées. Si je comprends
bien, la première question, c'est...

LE PRÉSIDENT :

940 Il n'y a qu'une question. Je n'aurais jamais accepté plus qu'une question à la fois!

M. DANIEL HODDER :

945 Le *pourrait+ dans la politique, il faut comprendre qu'il est placé là dans le contexte d'un
avant-projet d'une proposition. On a eu certaines consultations avec les groupes
environnementaux. Il y a eu deux rencontres, une journée d'étude complète et puis une autre
demi-journée, dans lesquelles on a développé des propositions, on a confronté un peu nos idées
à celles des groupes. La place que peut occuper les groupes de citoyens et les groupes plus
formels...

950 En fait, un des objets de la consultation, c'est une des choses qu'on veut approfondir. Ce
qu'il est prévu dans le *pourrait+, c'est que comme c'est parfois un peu difficile de faire intervenir
des groupes de citoyens dans des négociations qui peuvent être de nature privée avec des
propriétaires, c'est un peu ça la difficulté, on a peur que si on implique ces gens-là, un peu
d'effaroucher les promoteurs immobiliers. Peut-être que dans certaines circonstances, ça peut se
955 prêter à ça. Donc, ce n'est pas éliminé comme possibilité, il s'agit de voir comment ça peut se
faire.

Mais à tout le moins, si on pouvait avoir des comités qui, sur chacun des écoterritoires,
nous permet de mieux saisir les objectifs de négociation qu'on devrait avoir, puis nous permettrait
960 de dire: *Bon, on en est rendus là. On a tel projet. On a de la difficulté à tel niveau+ et qu'on
puisse utiliser ces comités-là un peu comme des comités stratégiques, qui nous permet de bien
s'assurer que le travail qu'on fait dans un écoterritoire répond aux priorités pressenties par la
population et par les gens, puis d'informer les groupes et les intervenants sur l'avancé qu'on est en
train de faire et les difficultés qu'on rencontre dans le processus, les choix stratégiques que la Ville
965 et d'autres auront à faire.

Donc, c'est un petit peu ça qui est prévu comme formule, quand on parle de comités de
suivi, c'est un petit peu ça dont il s'agit, c'est-à-dire pour l'ensemble de l'écoterritoire, pas pour
une propriété en particulier, où ça peut être plus difficile de...

970

LE PRÉSIDENT :

Et j'imagine que ces comités de suivi là, leur structure, leur fonctionnement, ça va être
développé dans une phase ultérieure de votre document ou vous avez déjà des idées?

975

M. DANIEL HODDER :

Oui, c'est ça, c'est ce qu'on... dans le document, comme beaucoup, beaucoup
d'éléments dans la politique sont évoqués de façon très sommaire. Des programmes
980 d'accréditation pour les promoteurs immobiliers, on l'évoque à peine, et ce serait des choses qui
seraient à développer. C'est un volet qui pourrait être développé suite à ces consultations-là, avec
les groupes, de voir quelle place qu'eux autres aimeraient jouer et comment on peut articuler leurs
souhais avec les réalités auxquelles on fait face.

985

Mme CORALIE DENY :

Donc, si j'ai bien compris, les groupes environnementaux et de citoyens seront
interpellés, auront un rôle à jouer tout au long du processus de concertation?

990

M. DANIEL HODDER :

Certainement, oui.

LE PRÉSIDENT :

995

C'est ce que j'ai compris.

Mme CORALIE DENY :

1000

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

1005

Je vous remercie, madame Deny. Si vous avez d'autres questions, vous pouvez toujours vous réinscrire. Je vous rappelle que madame Moreau est toujours à votre disposition à l'arrière de la salle.

J'appelle maintenant madame Céline Martin. Bonsoir, madame.

1010

Mme CÉLINE MARTIN :

Bonsoir! Céline Martin du Centre d'écologie urbaine. Ma première question a plus ou moins été posée sur la participation des citoyens. Donc...

1015

LE PRÉSIDENT :

Ça vous donne la chance d'en poser deux autres, à ce moment-là.

Mme CÉLINE MARTIN :

1020

Bien, non, je pense que je vais approfondir un peu plus.

1025

Quand on parle de participation, ce n'est pas très, très clair de la façon dont ça va être fait. Donc, apparemment, ça va être approfondi. On parle surtout des populations en fonction des dix écoterritoires en sachant que les milieux naturels ou les espaces bleus, c'est pour tous les Montréalais.

1030

Donc, est-ce qu'il va y avoir un effort de conscientisation de toute la population pour qu'elle participe au processus? Comment est-ce que l'information va être donnée?

LE PRÉSIDENT :

1035

En d'autres termes, vous voulez savoir s'il va y avoir une géographisation des territoires et qu'on va limiter la participation aux gens immédiatement concernés par le territoire en cause.

Mme CÉLINE MARTIN :

Oui, c'est ça.

1040 **M. DANIEL HODDER :**

Monsieur Hodder?

1045 **M. DANIEL HODDER :**

1045

À ce stade-ci, j'aimerais rappeler qu'il s'agit d'une politique qui fixe l'orientation de la Ville. C'est-à-dire qu'on cherche à orienter l'ensemble de l'appareil sur une nouvelle direction. Ce n'est pas un plan d'action très détaillé, dans lequel on peut déjà annoncer exactement comment, le fonctionnement de différents mécanismes qui sont annoncés dans cette politique-là. On énonce une volonté de travailler avec les citoyens. Ça peut être à travers un site Internet. Ça peut être autrement. Ça peut être par des consultations. Il y a plusieurs mécanismes qui peuvent être mis en place.

1050

On est bien intéressés à entendre les mémoires sur ce sujet-là, voir quelles sont les attentes par rapport à la consultation, les propositions qui peuvent être émises à ce sujet-là. Mais c'est difficile d'élaborer sur des éléments de plan d'action, alors qu'on parle d'une politique. Donc, je pourrais avoir des idées, je pourrais improviser des choses, mais je ne pense pas que c'est ce que vous cherchez actuellement, là.

1055

Donc, ce que je peux vous donner, c'est une orientation. Il y a une orientation très ferme de voir à ce que la politique réponde aux besoins des citoyens. Et on comprend que les milieux naturels est un sujet pour lequel beaucoup de citoyens ont une relation viscérale et veulent participer, et il faut chercher à donner place à ça.

1060

1065 **LE PRÉSIDENT :**

Autrement dit, ce n'est pas réservé. Par exemple, les Ami(e)s du bois Angell ne seront pas les seuls qui auront le droit de se prononcer sur ce territoire-là, pas plus que les Ami(e)s de la montagne dans le cas du mont Royal. C'est caricaturé, mais c'est l'essentiel que j'ai retenu de son propos.

1070

Mme CÉLINE MARTIN :

Parfait. Ma deuxième question s'adresse plus par rapport au budget, qui est à peu près de 36 M\$ sur trois ans, donc 12 M\$ par année. Est-ce qu'il y a un objectif premier?

1075

Parce qu'on parle d'acquisition de territoires. Donc, c'est déjà peu par rapport aux 1 600 hectares. Donc, par rapport à toutes les orientations de la politique qui sont soit d'acquisition, de conservation, d'information publique, est-ce qu'il y a un objectif premier, parce que ça va être très

1080 peu d'argent pour beaucoup de choses. Et par rapport au suivi, parce qu'on parle de trois ans et après.

LE PRÉSIDENT :

1085 Vous me permettrez de reformuler votre question. Parce que monsieur Hodder nous a très bien dit que l'argent étant rare et les demandes étant multiples, ils ne concentraient pas ces budgets-là sur des acquisitions, mais sur une foule d'autres choses.

1090 Donc, j'interprète ça pour savoir qu'est-ce que vous allez faire avec le 12 M\$ par année, en plus des acquisitions, et peut-être quelle proportion va être réservée aux acquisitions et quelle proportion va être réservée à d'autres?

M. DANIEL HODDER :

1095 Honnêtement, je n'ai pas de réponse à cette question-là claire. Ce qu'on cherche à faire, c'est d'une part d'avancer des mesures qui sont le moins coûteuses possible, mais qui nous permettent de rencontrer nos objectifs. Une fois qu'on aura épuisé toutes les autres solutions, on sortira de l'argent des coffres, mais c'est au moment in extremis. Et on est conscients que si on le fait trop souvent, qu'on dépend de l'acquisition pour protéger des milieux naturels, on va très, très vite épuiser nos moyens et puis la portée sur l'ensemble du territoire va être très limitée. Parce
1100 qu'on a à peine 10 % des sommes qu'on aurait besoin pour tout acquérir.

Donc, ce qu'on cherche à faire, c'est de faire des acquisitions stratégiques, des acquisitions qui procurent un effet de levier tout à fait intéressant et surtout des acquisitions qui
1105 sont faites dans le contexte où les autres possibilités de protection réglementaire par la négociation, par les échanges, par toutes sortes d'autres moyens, ont été épuisées.

LE PRÉSIDENT :

1110 Mais si je prends le sens - j'espère que je vous interprète correctement - outre les acquisitions, le 35 M\$ au cours des trois prochaines années, est-ce qu'il y a d'autres activités qui vont nécessiter des sommes importantes, à part les acquisitions?

M. DANIEL HODDER :

1115 Les acquisitions -- l'objet du budget de 12 M\$ par année, c'est la préservation des milieux naturels. Donc, si c'est plus facile de faire ça en finançant autre chose, disons en payant des aménagements, puis en échangeant, mais dans la mesure où ça peut nous permettre de protéger des espaces, l'argent est au service de la politique, donc quel que soit le moyen qui
1120 pourrait être privilégié.

LE PRÉSIDENT :

Ça répond à votre question?

1125

Mme CÉLINE MARTIN :

Oui.

1130

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Alors, si vous avez d'autres questions, encore une fois, je vous invite à vous réinscrire.

1135

M. DANIEL HODDER :

Monsieur Archambault, peut-être que je pourrais rajouter juste un autre élément. C'est qu'il y a aussi un budget de 500 000 \$ par année qui a été accordé au fonctionnement de la politique.

1140

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Qui est à l'extérieur du 35 M\$.

1145

M. DANIEL HODDER :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1150

Merci.

Monsieur Olivier Pelletier. Bonsoir, monsieur Pelletier.

1155

M. OLIVIER PELLETIER :

Bonsoir. Olivier Pelletier. Bon, ma première question, c'est au sujet, vous parlez de 1 600 hectares au début, puis je voulais savoir, le 3 % d'augmentation des aires ou des lieux visés, ce que ça représente en pourcentage de ce total qu'il reste sur l'île.

1160

LE PRÉSIDENT :

Autrement dit, vous voulez savoir, en bout de liste, quand il y aura 6 %, quand ils atteindront leur objectif...

1165

M. OLIVIER PELLETIER :

C'est ça.

1170 **LE PRÉSIDENT :**

... combien qu'il va y avoir d'hectares de protégés.

M. OLIVIER PELLETIER :

1175

C'est bien ça.

LE PRÉSIDENT :

1180

C'est une autre façon de formuler.

M. DANIEL HODDER :

1185

Là, il y a un adon des chiffres, ce n'est pas arrangé avec le gars des vues. Mais actuellement, si on voulait doubler les surfaces protégées, on parle aussi de 1 600 hectares, donc la protection de 1 600 hectares.

1190

Maintenant, il y a quelque chose de bien important à comprendre. La protection, les aires protégées qu'on veut créer avec cette politique-là sont en partie dans les bois existants, en partie dans les parcs existants et en partie dans les rives.

1195

Comme je l'ai mentionné dans la présentation, il y a trois lieux où on veut aller chercher ces hectares-là: dans les bois dans les écoterritoires; dans le réseau de parcs existant, parce que ces territoires-là, bien qu'ils font partie d'un parc, ne sont pas protégés en tant que milieu naturel; et dans les rives. Donc, quelle est la proportion qui va être assignée à chaque type de protection? Je ne sais pas. Ça va dépendre des opportunités.

1200

Il faut comprendre aussi que l'objectif de 8 %, ou s'il se traduit par 1 600, c'est la même chose, c'est un objectif un peu comme celui d'une campagne de financement pour un hôpital. Donc, si on peut arriver à ça, je veux dire, on pense que réalistement on peut y arriver et c'est comme ça qu'on s'avance dans cette politique. Mais si on peut le dépasser, on va le faire. L'objectif, ce n'est pas d'arriver à 1 600 et d'arrêter. C'est de fouiller chacune des opportunités de protéger, puis de se donner comme cible quelque chose qui est motivant.

1205

M. OLIVIER PELLETIER :

Juste une clarification. Le 1 600, ça incluait donc les rives, quand on parlait des zones bleues, dans ce cas-là. Parce que moi, j'ai demandé pour le 3 % des...

1210 **M. DANIEL HODDER :**

1 600, c'est l'objectif. Si on traduit le 6 %, dédoubler...

1215 **M. OLIVIER PELLETIER :**

Ah! le 6 %, d'accord.

M. DANIEL HODDER :

1220 Actuellement, on a 1 600 d'aires protégées à Montréal. Donc, si on veut le doubler, il faut aller chercher un autre 1 600. Ce 1 600-là, on ira le chercher dans les bois hors parc, dans les parcs et puis dans les rives. On va aller le chercher partout. C'est sûr qu'en disant ça, vous allez me dire: *Bien, quelle est la proportion dans chaque?+ Je ne sais pas.

1225 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord?

M. OLIVIER PELLETIER :

1230

Oui, c'est beau.

LE PRÉSIDENT :

1235

Vous avez une autre question?

M. OLIVIER PELLETIER :

1240 Oui. Ça m'amène à ma deuxième question, que vous avez abordée un peu au début, puis je me souviens pas si vous l'avez répondu, mais c'était pour la question s'il y avait potentiellement des territoires qui pourraient bénéficier d'un statut de protection, d'un type de protection légal ou spécial. Est-ce qu'il y en a potentiellement?

1245 Vous avez parlé, je veux dire, outre les terrains privés puis ce qui est vraiment pas accessible. Mais est-ce qu'il y en a qui pourraient vraiment avoir, disons, le même statut que... bien, un statut de protection légale d'une aire protégée?

M. DANIEL HODDER :

1250

Tantôt, aussi, il y a quelqu'un qui a posé une question similaire sur la protection concrète. En fait, en bout de piste, on veut protéger par des statuts légaux l'ensemble de ces territoires-là qui auront été réservés du développement.

1255 Donc, si on négocie avec un promoteur immobilier la protection d'une partie de sa propriété, on ne veut pas juste avoir un accord verbal. Il faut que cet accord-là se traduise par un statut de protection permanent, juridiquement efficace, qui pourrait prendre différentes formes, mais il y a une multitude de statuts possibles qui peuvent être accordés. Donc, il s'agit de voir le statut qui est le plus approprié à cette situation-là.

1260 Mais notre intention donc est de concrétiser la protection par des statuts permanents sur l'ensemble des territoires qu'on veut protéger. Même à l'intérieur du réseau de parcs, on voudrait accorder un statut naturel à un certain nombre d'espaces.

M. OLIVIER PELLETIER :

1265 Donc, excusez-moi, le statut, disons, de protection le plus hautement visé, c'est comparable à un statut de parc où le statut de protection... Ça, ce serait l'objectif le plus élevé?

M. DANIEL HODDER :

1270 La protection est relative. On part d'une intention d'un propriétaire de pas développer, qui est protégé, mais il pourrait changer d'idée, à un parc national, qui est peut-être à un autre degré, ou une réserve écologique. Puis entre les deux, il y a toute la gamme possible de statuts de protection. Il s'agit de voir quel est le plus approprié. On ne peut pas juger duquel... il n'y a pas
1275 une recette particulière.

M. OLIVIER PELLETIER :

1280 Mais il y a un potentiel.

M. DANIEL HODDER :

C'est sûr qu'on ne se satisferait pas d'une promesse verbale là.

1285 **M. OLIVIER PELLETIER :**

Non, non. C'était plus de savoir, le potentiel le plus haut visé, c'est le statut de parc.

M. DANIEL HODDER :

1290 Oui. C'est sûr que si on a la propriété déjà, ça assure une certaine protection en soi. Mais même ça, c'est intéressant de le doubler avec un statut.

M. OLIVIER PELLETIER :

1295 Merci.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

1300 Je voudrais compléter peut-être une question par rapport à ça. Est-ce que c'est possible de nous remettre une liste dans laquelle vous pourriez identifier, parmi les dix secteurs qui sont visés ici, quels sont ceux qui bénéficient déjà d'un statut de protection?

M. DANIEL HODDER :

1305 Bien, en fait, je pourrais vous répondre, dans la carte des écoterritoires, vous avez un petit logo à côté des parcs qui bénéficient d'un statut de protection. Quand on parle de statut actuel... un petit logo, c'est une espèce de feuille d'érable. Ça, ce sont des territoires qui, selon un inventaire du ministère de l'Environnement en 1999, ont été jugés comme étant des aires protégés.

1310 Qu'est-ce que ça veut dire *une aire protégée+? C'est un territoire qui, selon leur évaluation, est géré avec un objectif écologique, un objectif de biodiversité. Ça ne veut pas dire que c'est exclusif. Ça veut simplement dire que clairement dans la façon dont cet espace est géré, il y a un objectif de biodiversité, puis qui est protégé par des moyens juridiques efficaces, pour utiliser leur expression.

1315 Cette définition-là, elle repose sur une autre, qui est celle de l'Union internationale de la conservation de la nature, qui définit certains types de protection, de façon générique, je pense qu'ils en ont cinq ou six types. Et tout le Québec a été inventorié en 99, et l'ensemble des espaces protégés au Québec ont fait l'objet d'une désignation en vertu de l'un ou l'autre de ces cinq types de statuts de conversation. Donc, sur notre territoire, si on additionne les surfaces de ces parcs-là, ça donne à peu près 3 % du territoire.

1325 Donc, notre objectif, c'est de doubler les surfaces qui pourraient être protégées. Le gouvernement du Québec a l'intention donc de créer ce qu'ils appellent le registre des aires protégées, et d'inscrire au registre les aires protégées et les territoires qui pourraient bénéficier d'une certaine protection.

1330 Est-ce que ça répond à votre question?

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

1335 Oui, mais je vais quand même préciser. Quand vous parlez d'aires protégées ici, vous parlez de n'importe quel statut qui pourrait protéger. Alors, on parle que ce soit des habitats floristiques, fauniques, des écosystèmes forestiers exceptionnels, ça peut être l'un ou l'autre de ces statuts.

M. DANIEL HODDER :

1340

La définition d'une aire protégée n'est pas la nôtre, on prend celle qui est du gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement. Dans le cadre de sa Stratégie sur les aires protégées, ils définissent ce qu'ils entendent par une aire protégée, et c'est cette définition-là qu'on utilise et c'est à cette définition-là qu'on doit se référer quand on va protéger des espaces.

1345

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

Mais est-ce que ce serait possible, parce que je comprends que vous avez une légende et je comprends qu'on réfère à un statut qui a été peut-être préalablement conféré par le ministère de l'Environnement ou toute autre législation, mais est-ce que c'est possible pour nous d'avoir une liste des statuts qui sont effectivement concrétisés. Alors de dire, par exemple, à tel endroit on retrouve un habitat floristique ou faunique ou un écosystème forestier exceptionnel.

1350

M. DANIEL HODDER :

1355

Oui. Dans le cadre d'un document que vous avez demandé sur les aires protégées en milieu urbain et périurbain, le groupe de travail, il y a un rapport qui avait été fait et vous avez cette description-là pour l'ensemble des espaces verts de la région de Montréal, dont Montréal.

1360

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

Parfait.

M. DANIEL HODDER :

1365

C'est un groupe de travail avec lequel on a collaboré aussi avant notre venue à la Ville.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

1370

Parfait, merci.

M. DANIEL HODDER :

1375

Avec bien d'autres, qui sont d'ailleurs dans la salle.

LE PRÉSIDENT :

1380

Pour fins de compréhension de la salle, c'est qu'à la séance de mardi dernier, on avait fait la demande de dépôt de documents – entre autres, la Stratégie des aires protégées du ministère de l'Environnement, l'entente entre la Conservation de la nature et la Ville de Montréal, ainsi que l'Atlas des bois de Montréal – et on m'a informé que ces documents seraient disponibles dès demain.

1385 Par ailleurs, je vous signale également que le représentant de la Ville avait déjà déposé en tout début d'audience le document qui touchait le moratoire de 1991 dont il a été fait mention dans la présentation. Alors, tous ces documents-là seront disponibles.

1390 Et j'en profite également pour vous dire que les verbatims de la première séance de mardi dernier sont également déjà disponibles.

J'appelle maintenant monsieur Samuel Pinna.

M. SAMUEL PINNA :

1395 Oui, bonjour. J'ai une question peut-être un peu plus spécifique. En fait, on parle beaucoup de la participation pour la conservation, donc différents outils allant de l'acquisition jusqu'à la négociation, avec différentes gammes de statuts, comment faire la participation. Et autrement, on parle des autres mesures, des autres possibilités. Donc, dans les dix écoterritoires, je comprenais qu'on mettait beaucoup d'emphase sur les corridors.

1400 Donc, c'était ça ma question assez spécifique. Au niveau des corridors, sur quelle base scientifique on se base justement pour dire: *Oui, les corridors sont magnifiques+, dans l'idée que ça favorise le déplacement des espèces, ça valorise la biodiversité, mais ça pourrait aussi avoir des effets néfastes et non prévus, tels que le feu, la propagation des épidémies, la propagation des espèces envahissantes de plantes et d'insectes ou de micro-mammifères, donc à
1405 ce niveau des connaissances.

Et aussi, donc, au niveau de qu'est-ce que seraient justement ces corridors urbains. Donc, exemple de corridors urbains et comment on les ferait, sachant qu'il y aurait un conflit
1410 évident de l'utilisation du territoire. Alors, ma question, c'est ça, au niveau spécifiquement des corridors.

LE PRÉSIDENT :

1415 Donc, à la fois comment on détermine ces corridors-là et quelles mesures on prend pour empêcher que les effets néfastes auxquels vous avez fait allusion puissent se...

M. SAMUEL PINNA :

1420 Et comment on les réalise, comment on les fabrique.

LE PRÉSIDENT :

Comment on les réalise et comment on les gère.

1425

M. SAMUEL PINNA :

Oui.

1430 **M. DANIEL HODDER :**

Sur la question de comment on s'y est pris pour identifier ces écoterritoires -- ce n'est pas nécessairement des corridors, ce sont des écoterritoires, ils ne sont pas toujours longitudinaux, ils peuvent avoir différentes formes, je vais laisser Claude parler un peu de la démarche qui a mené à l'identification de ces écoterritoires.

1435

M. CLAUDE THIFFAULT :

Peut-être juste mettre la carte générale des écoterritoires. Les dix écoterritoires ont été identifiés effectivement dans des axes. Vous parlez de corridors, c'est un fait. La meilleure façon pour assurer la biodiversité, c'est qu'il y ait des liens, des échanges au niveau faunique et floristique.

1440

Alors, si on prend, par exemple, le ruisseau Bertrand au centre, il y a un lien avec la rivière des Prairies. Donc, c'est important. La rivière à l'Orme, c'est la même chose. La forêt de Senneville aussi, c'est sur le périmètre du lac des Deux Montagnes. La trame de l'est, c'est pareil, dans les axes de cours d'eau. De Montigny, c'est la même chose.

1445

Des corridors verts, quand on parle de biodiversité, il faut éviter le morcellement pour des raisons bien évidentes, au niveau génétique et autres pour ces populations-là. Pour assurer donc, si on veut, une certaine vigueur et la diversité d'espèces, il faut qu'il puisse y avoir des échanges avec d'autres grands écosystèmes. C'est ce qui a conduit à l'identification des écoterritoires.

1450

Pour ce qui est des problèmes de plantes envahissantes, bon, ces plantes-là sont déjà là. C'est sûr que dans une réalité urbaine, si on parle des espèces, par exemple, très agressives comme le phragmite, le nerprun dans les espaces boisés, c'est présent déjà sur le mont Royal. C'est présent déjà autour de Montréal, à Oka ou ailleurs. Ça fait partie de la réalité. Il y a une question d'équilibre. Alors, il faut poser les gestes pour contrôler ces problèmes-là.

1455

Ce n'est pas parce qu'il y a des corridors, nécessairement qu'on va augmenter les problèmes. Ils sont là, il faut les gérer et c'est la réalité urbaine. Si, à partir du moment où il n'y avait pas d'espèces envahissantes sur un territoire, on décidait de mettre un X dessus, peut-être qu'il n'en resterait pas beaucoup. Il faut gérer ce problème-là.

1460

1465 **M. SAMUEL PINNA :**

Ma question, c'était d'abord, bon, même si on prend pour acquis que ce serait bénéfique, comment on fait des corridors? Dans un écoterritoire, comment on fait la connexion entre deux boisés qui sont séparés par une matrice urbaine étanche? Il faut casser la route, il faut casser les
1470 maisons si on veut créer un corridor. C'est ça ma question.

LE PRÉSIDENT :

Comme, par exemple, l'autoroute 40.
1475

M. SAMUEL PINNA :

Par exemple l'autoroute 40, un quartier résidentiel, tout ça.

1480 **LE PRÉSIDENT :**

Tout à fait, oui.

M. CLAUDE THIFFAULT :

Bien, effectivement, c'est qu'il y a des mesures à prendre. Il faut être aussi un peu visionnaire. S'il y a une autoroute, éventuellement s'il y a des aménagements à faire, il faudrait peut-être penser à avoir des voies qui sont surélevées à un moment donné ou passer en tunnel lorsque c'est des contraintes majeures. Mais c'est sûr que le meilleur axe naturel, c'est le cours
1490 d'eau. Et dans la plupart des cas, ces cours d'eau là sont, dans certains, sont quand même continus dans l'espace. Alors, il y a un lien là, qui est déjà en place.

M. SAMUEL PINNA :

1495 Mais qui est déjà existant donc.

M. CLAUDE THIFFAULT :

Oui. On maintient ces liens-là. Ce qu'on veut, c'est que là où le lien est interrompu et
1500 coupé, on va essayer de prendre des mesures pour le rendre continu. Et lorsque le lien est déjà là, il y a un lien continu, on va maintenir ce lien-là. C'est évident, là. C'est vraiment la base de la démarche, il faut maintenir des corridors.

Et c'est sûr que, par exemple pour la faune ailée, ça tolère une certaine distance de
1505 quelques mètres, mais pour d'autres espèces, il faut vraiment que ce soit continu dans l'espace. Alors, c'est bien important de le faire.

1510 Dans l'est, c'est sûr que le morcellement est plus important et c'est de bâtir ça. On va d'abord consolider en conservant les espaces déjà existants, mais aussi il va falloir à un moment donné restaurer pour recréer des liens dans le futur.

1515 Il faut avoir une vue quand même visionnaire de ces grands espaces-là. Mais le fond est là. Il y a déjà beaucoup d'éléments sur lesquels on peut composer, mais c'est vraiment quelque chose d'avenir qu'il faut bâtir et maintenir quand même dans la réalité urbaine.

LE PRÉSIDENT :

Ça répond à votre question?

1520 **M. SAMUEL PINNA :**

Oui, en partie. Parce que ma deuxième question, c'est toujours sur les corridors, mais comment...

1525 Vous dites être visionnaires, mais on n'est pas certain du bénéfice écologique qu'apporteraient les corridors. Même si ça semble être vraiment une solution très attrayante et qui a des chances de marcher, peut avoir des effets néfastes. Et même si c'est bénéfique, est-ce que ce bénéfice sera plus grand que les coûts engendrés pour la création de ces corridors?

1530 **M. DANIEL HODDER :**

1535 Il y a deux aspects à votre question. Il y a l'aspect aménagement urbain et il y a l'aspect biologique. Et le concept de corridor qui est un peu résumé, c'est d'établir quels sont les territoires pour lesquels on a des objectifs écologiques importants, parce qu'il s'agit de foyers de biodiversité qui nous procurent un contact avec la nature qui est vraiment privilégié en milieu urbain. Donc, c'est une décision finalement d'aménagement, de préserver des noyaux qui ont une richesse, et on calcule que les impacts néfastes sont moins grands que les effets bénéfiques. On veut protéger ces espaces-là.

1540 Ensuite, on identifie en B les zones où des fois ça peut être des mesures, des clôtures, des éléments qui vont permettre de bien faire l'interface entre l'urbain et le milieu naturel, d'assurer une bonne interface de sorte que c'est heureux des deux côtés. On sait très bien qu'un développement qui est à proximité directe d'un milieu humide, c'est néfaste pour le milieu humide, puis c'est néfaste pour le développement urbain. Donc, ça, ça permet de bien faire l'articulation

1545 entre la zone verte et la zone blanche.

Puis ensuite, ce qu'on dit, c'est que tant du point de vue récréatif que du point de vue écologique, c'est intéressant de faire des liens entre différentes zones noyaux, parce que l'effet total de ce concept est plus important que l'addition de différents noyaux isolés les uns des autres.

1550 Parfois, ce corridor-là, il peut être écologique et récréatif, parfois il sera que récréatif, et parfois il sera qu'écologique et non pas récréatif.

1555 Si on regarde les écoterritoires, généralement, on a une belle continuité à l'heure actuelle. Si, ici, on a une continuité assez bonne déjà, il s'agit de pouvoir la préserver. Il y a des contraintes. Ici, on a une assez bonne continuité. Ici, on a effectivement la 40. Par contre, il y a une opportunité.

1560 Puis là, on rentre dans un écoterritoire qui n'était pas l'objet de la soirée, mais on est en train de prévoir le développement urbain sur l'ensemble de ce territoire-là qui est vacant. C'est une belle opportunité de maintenir une ceinture verte sur ce territoire-là. On a plein d'échangeurs à refaire, il faut revoir complètement la façon dont les transports vont être gérés, tant les transports collectifs que les transports automobiles. Et c'est peut-être une belle occasion d'intégrer dans le paysage des milieux naturels fort intéressants, qui pourraient notamment inclure le surélèvement de la 40 à cet endroit-là où là on traverse, de sorte à garder une belle continuité d'un espace vert.

1565 Donc, ces discussions-là, il y a un comité actuellement avec le MTQ qui est en place pour regarder tout ça. On a présenté notre point de vue. On n'a pas ri de nous. On semble nous prendre au sérieux et regarder ces possibilités-là.

1570 Ailleurs, ici, il y a une belle continuité écologique sur une bonne partie du territoire. On veut faire un lien, ici, qui sera essentiellement que récréatif.

1575 Vous voyez, c'est le genre de discussion qu'on a un peu partout, tout le temps essayer de prendre une décision. C'est un projet d'aménagement urbain et, en même temps, un projet écologique. Mais l'objectif, c'est de garder au sein de ce projet récréatif des foyers de biodiversité qui vont nous donner des environnements intéressants qui vont procurer une qualité à l'environnement, tant au niveau des gens qui viennent visiter le parc de l'extérieur que des voisins qui habitent autour.

1580 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

1585 **M. SAMUEL PINNA :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1590 Merci.

J'invite maintenant monsieur John Burcombe.

M. JOHN BURCOMBE :

1595

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

1600

Bonsoir, monsieur Burcombe.

M. JOHN BURCOMBE :

1605

Premièrement, c'est une clarification. Si je comprends bien, la Politique provinciale de protection des rives et du littoral, etc., n'est pas applicable sur l'île de Montréal. Est-ce que c'est correct?

M. DANIEL HODDER :

1610

Est-ce que votre question, c'est elle n'est pas applicable ou elle n'est pas appliquée?

M. JOHN BURCOMBE :

1615

L'un ou l'autre.

LE PRÉSIDENT :

C'est une demande de clarification.

1620

M. JOHN BURCOMBE :

Je crois que, selon ma compréhension, elle n'est pas même incorporée dans la réglementation actuelle. Est-ce que c'est le cas?

1625

M. DANIEL HODDER :

1630

Actuellement, la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* du ministère de l'Environnement est appliquée sur les instances publiques et les grands projets commerciaux par le ministère de l'Environnement directement. Elle n'est pas opposable aux citoyens individuellement, à moins qu'elle soit intégrée à la réglementation de l'arrondissement concerné. Le schéma de la CUM intègre en partie cette politique-là, mais le limite à un certain nombre de cours d'eau.

1635

Je ne suis pas un spécialiste de la réglementation, mais disons que je joue souvent dans ces eaux-là, pour ne pas faire de mauvais jeux de mots, et en dehors de ces cours d'eau là, la protection est limitée.

1640 Actuellement, il y a une discussion à savoir si on ne devrait pas intégrer de façon plus systématique sur l'ensemble des cours d'eau cette protection. Est-ce que cette protection-là peut se faire via le Plan d'urbanisme? On nous dit que non, on dit que ça doit passer par le schéma de la CMM.

1645 Donc, je vous dis un peu où on en est, mais c'est une question de réglementation, peut-être une question qu'on pourrait approfondir davantage dans le cadre du Plan d'urbanisme. Mais je ne sais pas, ça donne quand même des éléments de réponse.

LE PRÉSIDENT :

1650 Autrement dit, vous me demandez de vous demander de me revenir demain avec une réponse là-dessus?

M. DANIEL HODDER :

1655 Ce que je dis, c'est que c'est une question qui traite du contenu du prochain Plan d'urbanisme et je ne suis pas au courant de ce que va contenir le Plan d'urbanisme. Comme il n'est pas public, je ne peux pas vraiment...

LE PRÉSIDENT :

1660 Non, mais sans qu'on dévoile le contenu du plan au niveau des mécaniques, ce que je comprends de l'intervention de monsieur Burcombe, que je ne considère pas sa première question, mais bien une petite clarification...

M. JOHN BURCOMBE :

1665
Merci.

LE PRÉSIDENT :

1670 ... c'est de savoir si au niveau juridique, est-ce que ça s'applique sur le territoire de la Ville et, si oui, de quelle façon ça va se faire. Est-ce que ça va se faire, comme vous suggérez, possiblement par le biais de la CCM, parce que lorsque la CMM déposera son schéma, ça abolit effectivement les schémas des constituantes de la CMM? Mais comme le schéma de la CUM a déjà été absorbé par la Ville de Montréal, je pense qu'on a besoin d'une clarification d'ordre juridique.

M. DANIEL HODDER :

1680 On va chercher à la faire.

LE PRÉSIDENT :

Ça va, monsieur Burcombe?

1685 **M. JOHN BURCOMBE :**

D'accord, merci.

LE PRÉSIDENT :

1690

Merci. Alors, votre première question.

M. JOHN BURCOMBE :

1695

C'est plutôt concernant l'objectif numéro 2 pour assurer la pérennité dans les parcs existants. Est-ce que vous avez déjà dressé une liste préliminaire ou est-ce qu'on a une idée de quels parcs ou quelles parties de parcs sont visées par cet objectif?

M. DANIEL HODDER :

1700

Notre intention, c'est de passer au peigne fin l'ensemble des parcs, l'ensemble, et de voir partout où est-ce qu'on pourrait définir des objectifs écologiques qui en valent la peine. C'est sûr qu'un parc composé d'un champ de baseball et puis de bâtiments, probablement qu'il n'y a pas beaucoup de possibilités au niveau de la protection des milieux naturels, mais il y a peut-être d'autres parcs, même si ce sont des parcs locaux, qui pourraient avoir un intérêt naturel.

1705

Votre question aussi soulevait: est-ce qu'on a commencé le travail? Non, on n'a pas encore commencé à faire l'inventaire systématique de l'ensemble des milieux naturels dans le réseau de parcs actuellement ou dans les réseaux de parcs actuels.

1710

M. JOHN BURCOMBE :

Peut-être une sous-question. Comment le public sera impliqué dans cette sélection? Est-ce que le public peut suggérer des endroits qui devraient être protégés ou comment ça va marcher?

1715

M. DANIEL HODDER :

Je reviendrais à la réponse de tantôt. Ce n'est pas un plan d'action, c'est une orientation, mais c'est certainement notre... Si vous avez des espaces particuliers que vous pensez mériteraient une plus grande protection à l'intérieur du réseau actuel, je vous invite à nous en faire part. C'est sûr qu'on va en tenir compte et ça fera peut-être partie des éléments de consultation dans nos comités de suivi de voir comment on évolue dans ce sens-là.

1720

1725 **LE PRÉSIDENT :**

Et cette revue des différents parcs, ça se fait au niveau des arrondissements? Est-ce que c'est de la responsabilité des arrondissements ou de la Ville centrale ou est-ce qu'il y en a dans les deux cas?

1730

M. DANIEL HODDER :

Bien, comme je vous dis, la définition du plan d'action et des responsabilités de part et d'autre ne sont pas encore tout à fait établies. Ce n'est pas un plan d'action, c'est une orientation. Mais notre vision préliminaire, c'est que ça demande une certaine expertise pour faire ce travail-là.

1735

1740

Donc, une équipe formée de quelques personnes pourrait passer au crible l'ensemble du réseau par un premier déblayage et ensuite qu'on rencontre les arrondissements, dire: *Écoutez, on a vu tel endroit, tel endroit, tel endroit+, et amorcer une discussion arrondissement par arrondissement sur les territoires qui pourraient être d'intérêt. Il y a peut-être certains parcs aussi, certains espaces qui sont déjà de juridiction centrale.

1745

LE PRÉSIDENT :

Comme le parc Maisonneuve?

M. DANIEL HODDER :

1750

Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Burcombe, avez-vous une autre...

1755

M. JOHN BURCOMBE :

Oui, juste une petite question. Pour les rapides de Lachine, est-ce que les îles sont déjà de propriété publique ou sont privées aussi?

1760

LE PRÉSIDENT :

Bien, l'Île des Soeurs, sûrement pas entièrement publique, mais...

1765

M. JOHN BURCOMBE :

Non, plutôt l'Île aux Hérons, l'Île aux Chèvres.

M. DANIEL HODDER :

1770

Les îles et l'ensemble des espaces riverains appartenait, jusqu'à tout récemment, complètement à Hydro-Québec. Il y a un certain nombre d'îles au centre, l'Île aux Hérons, l'Île aux Chèvres, ces deux-là et je pense l'Île Roch aussi. Non. En tout cas, certainement l'Île aux Chèvres et l'Île aux Hérons ont été cédées à Conservation de la nature par Hydro-Québec, je crois

1775

que c'est l'année passée. Donc, ces territoires-là maintenant sont protégés.

Il y a encore la jetée à la LaSalle, elle est, je crois, de propriété d'Hydro-Québec, mais la gestion du parc se fait par l'arrondissement. Je ne connais pas exactement les arrangements légaux, mais ce que je comprends, c'est que c'est disponible en tant qu'espace parc, mais ça appartient à Hydro-Québec.

1780

M. JOHN BURCOMBE :

D'accord. Merci.

1785

LE PRÉSIDENT :

Ça répond à votre question? Je vous remercie, monsieur Burcombe.

1790

Madame Marie-Odyle Trépanier. Bonsoir.

Mme MARIE-ODYLE TRÉPANIÉR :

1795

Bonsoir! Oui, j'aurais une première question. Dans les objectifs, je n'ai pas trouvé, peut-être que vous avez ça caché quelque part, est-ce que vous pourriez me dire ce que vous envisagez par rapport à un objectif éventuel de répartition équilibrée des milieux naturels sur l'île?

1800

En d'autres termes, est-ce que vous avez cherché à répartir les écosystèmes de façon équilibrée au point de vue géographique sur l'île? Et si vous ne l'avez pas fait, est-ce que vous envisagez d'ajouter cet objectif-là?

M. DANIEL HODDER :

1805

Je dirais que ce souci-là est très important pour la Ville, d'une part. Je dirais qu'on l'a intégré un peu dans les objectifs des écoterritoires. C'est-à-dire que dans l'ouest, on avait un choix en termes de surface de ne pas changer la nature de la géographie.

1810

Actuellement, l'ouest recèle un intérêt au niveau écologique de façon intrinsèque qui est plus important que l'est. Par contre, dans l'est, on reconnaît qu'il y a une carence en espaces verts et on a cherché à regarder toutes les opportunités dans l'est pour consolider des espaces qui existaient déjà ou d'en créer des nouveaux. Les opportunités ne sont pas très grandes.

1815 Aujourd'hui, on a présenté les écoterritoires du centre, mais je peux peut-être glisser un mot sur la trame verte de l'est. Dans la trame verte de l'est, on reconnaît donc cette pénurie importante d'espaces verts. On sait que ça va être difficile de créer un nouveau parc-nature comme tel.

1820 Donc, ce qu'on cherchait à faire ici, l'objectif qu'on poursuit, c'est de développer de façon tentaculaire des liens entre la masse, la masse critique qui est le parc de Pointe-aux-Prairies, et de lier ça avec les milieux de vie qui sont en développement autour; donc par des corridors verts, par des espaces verts, de maximiser l'impact social que peut avoir le parc Pointe-aux-Prairies. Donc, c'est un peu dans un souci vraiment social de maximiser notre situation.

1825 Donc, l'équilibre en termes de surface entre l'est et l'ouest, je ne pense pas qu'on va jamais l'atteindre, mais on peut chercher à maximiser les opportunités partout où elles se présentent.

1830 C'est la même chose ici. On sait que le parc de l'Île de la Visitation est généralement surfréquenté parce que la demande sociale dépasse beaucoup là. Donc, on va chercher, malgré les contraintes importantes que soulève l'aménagement d'un espace, ici, au ruisseau De Montigny, c'est quand même intéressant. Il y a une belle cascade. Il y a des éléments intéressants. Mais ce n'est pas évident d'aménager un parc, surtout dans le contexte où il y a un projet de 25 et un pont qui est discuté ici. Mais tout de même, on va chercher dans cet espace-là de faire un espace qui pourrait être intéressant. La densité d'occupation autour est assez importante, il y a beaucoup de résidences de personnes âgées.

1840 Donc, on cherche à maximiser l'impact social ici, alors qu'à Senneville, on l'a reconnu, mais c'est surtout en territoire agricole. Il n'y a pas vraiment d'objectif d'accessibilité. Donc, on peut imaginer que les efforts de conservation qui seraient faits ici seraient au gré des opportunités qui se présentent, puis on serait peut-être un petit peu moins proactif qu'on pourrait l'être dans d'autres territoires qui répondent à des carences importantes.

Je ne sais pas si ça répond à la question, mais...

1845 **Mme MARIE-ODYLE TRÉPANIÉ :**

Oui, ça répond, mais j'aurais une petite question complémentaire.

1850 À partir du moment où vous avez le concept de zone tampon, puis que vous élargissez au-delà des espaces écologiques spécifiques, est-ce que vous ne pourriez pas étendre un peu la notion d'écoterritoire pour inclure l'idée de réhabilitation de friche urbaine ou de friche industrielle, de restauration de site ou de récréation de paysage ou d'écosystème naturel dans des espaces vacants, par exemple, dans l'est de l'île de Montréal.

1855 **M. DANIEL HODDER :**

1860 Je dirais que vous parlez de la zone noyau et la zone tampon. Pour nous, ça fait partie d'un système. La zone tampon est importante à la zone. Donc, ce n'est pas comme une option, ce n'est pas quelque chose qu'on fait en plus. On cherche à créer un système fonctionnel, un écosystème fonctionnel. Et pour qu'il soit fonctionnel et viable, la zone tampon est importante. Donc, ce n'est pas quelque chose qui se rajoute, ça fait vraiment partie, elle est aussi importante.

1865 Et dans ces zones de zone tampon, il s'agit souvent de friche. Il s'agit souvent d'espaces qui n'ont pas nécessairement une grande valeur à première vue, mais qui, selon les analyses qu'on a faites, s'avèrent être très importants d'un point de vue écologique. Il s'agit parfois de zones d'alimentation, par exemple, pour les rapaces qui nichent dans la zone noyau. Donc, ils ont leur importance.

1870 Ce qu'on cherche à faire, c'est d'élaborer des systèmes écologiques complexes, le plus complexes possible, qui vont avoir une plus grande diversité, ce qui veut dire une mosaïque de milieux. Et on ne rejette pas du tout les territoires, les terrains vagues ou les terrains en friche dans la mesure où ils peuvent avoir un rôle tant au niveau de la valeur écologique que la valeur récréative.

1875 **LE PRÉSIDENT :**

Mais dans l'esprit de la question de madame Trépanier, vous nous avez montré tout à l'heure que la falaise Saint-Jacques, dans les années 90, c'était un dépotoir et c'était un milieu instable qui n'était pas arborisé. Donc...

1880 **M. DANIEL HODDER :**

1885 Oui. Bien, il y a un exemple. On nous a des fois parlé de: *Pourquoi vous ne réhabilitez pas les zones contaminées qui présentent...+ C'est vrai, c'est quelque chose qu'on pourrait faire, qui pourrait être intéressant.

1890 Mais dans le cadre de cette politique, on cherche à prioriser les milieux naturels qui existent déjà plutôt que d'en reproduire des nouveaux. Déjà, c'est plus facile de préserver une forêt centenaire ou une forêt qui a un grand intérêt que d'essayer d'en reconstituer une nouvelle; donc, sans éliminer la possibilité de renaturaliser un certain nombre d'espaces.

1895 D'ailleurs, on a des projets de renaturalisation sur certaines portions de la rive ici, mais ce n'est pas la première intention qu'on essaie de défendre avec cette politique. C'est de protéger ce qu'on a déjà avant d'en développer des nouveaux.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1900 **Mme MARIE-ODYLE TRÉPANIER :**

1905 Mais ça veut dire que si, par exemple, nous, on identifiait des espaces qui ont un potentiel - je vois, en dehors des écoterritoires, des espaces, des milieux humides ou des parties de boisé mais qui ne sont pas nécessairement de 15 hectares - est-ce qu'on ne pourrait pas identifier ça, vous faire des propositions dans la prochaine étape et dire: *Bien, voici un noyau potentiel qui pourrait être élargi par des travaux de réhabilitation, de restauration+?

M. DANIEL HODDER :

1910 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Ça, ce n'est pas à monsieur Hodder de répondre.

1915

Mme MARIE-ODYLE TRÉPANIER :

Pardon. Est-ce que ça pourrait être une suggestion qu'on pourrait faire, monsieur le président?

1920

LE PRÉSIDENT :

1925 J'allais justement vous suggérer de vous activer à essayer de faire ce processus d'identification. Si vous avez des idées, elles seront forcément les bienvenues, et nous les transmettrons, bien sûr, à qui de droit.

Mme MARIE-ODYLE TRÉPANIER :

Merci.

1930

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Je vais permettre une autre question.

1935

Je dois vous dire qu'il y a cinq personnes qui sont inscrites en plus de madame Trépanier. Alors, je vais fermer le registre dans cinq minutes. Si vous avez le désir de vous faire entendre et que vous n'êtes pas déjà inscrit, alors je vous donne cinq minutes pour réfléchir et après ça, je déclarerai que le registre est fermé.

1940 Votre question suivante?

Mme MARIE-ODYLE TRÉPANIÉ :

1945 Je vous remercie, monsieur le président. Je sais que vous avez en partie répondu à la question concernant les statuts de protection, mais est-ce qu'on envisage de créer ou de désigner des nouveaux parcs-nature en plus de ceux qui existent, considérant que les parcs-nature peuvent être créés par la voie de la négociation et des ententes avec les propriétaires. Donc, j'imagine que ça peut être un résultat envisageable. Est-ce qu'à l'heure actuelle, on a plus que des hypothèses et est-ce qu'on a des intentions d'en créer des nouveaux?

1950 **M. DANIEL HODDER :**

 Je ne suis pas sûr que je saisis bien.

1955 **LE PRÉSIDENT :**

 Rappelons que...

1960 **M. DANIEL HODDER :**

 Est-ce qu'on a l'intention de créer des nouveaux parcs-nature? Est-ce que c'est ça?

Mme MARIE-ODYLE TRÉPANIÉ :

1965 Oui.

M. DANIEL HODDER :

 C'est ça la question?

1970 **LE PRÉSIDENT :**

 Oui. Simplement dit, oui, est-ce que vous avez l'intention de créer de nouveaux parcs-nature?

1975 **M. DANIEL HODDER :**

1980 La création de nouveaux parcs-nature fait partie des gammes du possible pour certains de ces écoterritoires. Il y a différents degrés d'avancement sur différents projets. Il y a une possibilité qui est peut-être plus concrète sur un écoterritoire, celui du rapide du Cheval blanc qui avait déjà été identifié, mais ça reste un projet.

1985 Il faut voir aussi, à partir du moment où on a assuré la protection avec l'arrondissement, est-ce qu'il y a une volonté d'en faire un parc plutôt local ou un parc régional? Ces discussions-là ne sont pas encore vraiment... n'ont pas donné encore de résultats. Donc, la première étape est peut-être...

1990 Je dirais que la désignation de la nature du parc est un peu dans la catégorie des beaux problèmes. Une fois qu'on a l'accord du propriétaire sur la préservation, donc qu'il y a l'impression que cette négociation-là est faite, de la façon dont on va assurer la protection et la gestion de ce territoire-là, c'est peut-être plus facile à ce moment-là, il y a une foule de possibilités.

1995 Il y a certains territoires pour lesquels on a des objectifs d'accessibilité régionale importante. Donc, quand on a des objectifs comme ceux-là, ce serait peut-être intéressant de considérer très sérieusement la création d'un nouveau parc-nature.

LE PRÉSIDENT :

2000 C'est que la notion de région a évolué dans le temps sur le territoire. Si je ne m'abuse, les parcs-nature, c'était la création, une créature de la CUM.

M. DANIEL HODDER :

2005 Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

2010 Maintenant, est-ce que c'est la Ville, y compris l'ensemble des arrondissements, qui demeureront ou qui ne demeureront pas des arrondissements de la grande ville? C'est la CMM. Alors, je pense que c'est peut-être un beau problème, mais c'est néanmoins un problème.

M. DANIEL HODDER :

2015 Mais les parcs-nature actuellement sont gérés par les services corporatifs, donc la Ville centrale. Ça, c'est assez clair. Donc, quand on parle de la désignation de nouveaux parcs-nature, l'instance qui les gère vient avec l'appellation parc-nature. Donc, on s'attend à que ce soit donc le corporatif qui les gère si c'est assez simple.

LE PRÉSIDENT :

2020 D'accord.

Mme MARIE-ODYLE TRÉPANIÉ :

2025 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Trépanier.

2030

Monsieur Pierre Valiquette.

M. PIERRE VALIQUETTE :

Bonjour, monsieur le président.

2035

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Valiquette, bonsoir.

2040

M. PIERRE VALIQUETTE :

Moi aussi, deux petites questions. C'est ça? C'est la règle?

2045

LE PRÉSIDENT :

Bien, en fait, étant donné que je viens de fermer le registre, je vous permettrai...

M. PIERRE VALIQUETTE :

2050

Non, non, deux, c'est assez.

LE PRÉSIDENT :

Ça va.

2055

M. PIERRE VALIQUETTE :

Merci. Moi, je me pose des questions sur la distinction que monsieur Hodder nous a faite tantôt sur un plan d'action et une politique.

2060

Moi, si je relis l'ensemble du document qu'il nous a présenté et j'enlève le mot *politique+ par *plan d'action+, ça fonctionne très bien. Même dans la lettre de présentation de monsieur Tremblay au début, on parle d'une politique, dans le fond, qui va servir à doubler les espaces verts protégés à Montréal.

2065

Alors, on se donne des objectifs économiques. On se limite à 36 M\$. On se limite sur une période de temps. Pour moi, ça m'apparaît une espèce de plan d'action pluriannuel, établi pour une période de trois ans, mais c'est un peu loin de ce qu'on peut appeler une politique.

2070

2075 Je voudrais savoir, si c'est une politique – et ce que je n'ai pas vu ce soir – c'est comment ceci s'intègre, pas dans une politique nationale de protection de 8 %, mais dans une action de protection de territoire naturel dans lequel sont inscrits ou se positionnent des villes, il se développe des villes, et comment est-ce qu'on pense les conserver pour continuer à faire des communautés viables dans la politique de développement ou dans les grands principes du développement durable qui ont été acceptés ou, en tout cas, auxquels la Ville de Montréal a dit qu'elle se conformait.

2080 Alors, là, ce que je dis, c'est ce que vous nous présentez comme écoterritoires, c'est des petits territoires à l'intérieur d'un territoire beaucoup plus grand. Ces petits territoires-là me semblent loin à moi de ce qu'on appelle des écoterritoires. Quand on parle au niveau global, puis dans une politique mondiale de protection de milieux naturels, ça m'apparaît, ça, votre vocable d'écoterritoires, comme faisant partie d'un plan d'action à moyen terme pour intervenir sur certaines parties du territoire, mais ça laisse de côté un paquet d'autres choses qui n'ont peut-être pas été inventoriées.

2090 Vous avez dit tantôt à madame Trépanier: si vous avez des idées pour nous soumettre des choses, soumettez-nous-les. Je pense qu'on s'insère dans une démarche qui est à l'envers, en essayant d'identifier des choses, puis en disant: *On va protéger ceux qu'on a identifiés.+ Pourquoi ne pas considérer l'ensemble du territoire comme étant un milieu à protéger, dans lequel on insère des activités humaines?

2095 Alors, dans ce sens-là, comment la politique ou une politique de protection des milieux naturels s'inscrit-elle dans une démarche beaucoup plus vaste?

M. DANIEL HODDER :

Je ne suis pas sûr que j'ai compris la question.

2100 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais faire une tentative de compréhension.

2105 En fait, dans votre esprit, si je vous interprète bien, vous voudriez que l'on considère l'ensemble comme un écoterritoire à l'intérieur duquel on va gérer le développement des activités humaines, plutôt que de prendre le territoire comme une entité urbaine à l'intérieur de laquelle on fait un découpage d'espaces naturels que l'on nomme faussement écoterritoires.

M. PIERRE VALIQUETTE :

2110 Que l'on nomme écoterritoires.

LE PRÉSIDENT :

2115 Bien, je dis: *faususement+ dans le sens où vous dites: *C'est beaucoup trop petit.+

M. PIERRE VALIQUETTE :

2120 Oui, oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que j'ai bien compris?

2125 **M. PIERRE VALIQUETTE :**

Oui. Parce que je me dis: *Nous sommes...+

LE PRÉSIDENT :

2130 Merci.

M. PIERRE VALIQUETTE :

2135 Si on regarde, historiquement parlant, bien, toute l'île, c'est un espace vert. Toute l'île, c'est un espace vert et la communauté humaine s'est établie à l'intérieur. Alors, pourquoi regarde-t-on aujourd'hui uniquement des milieux qui restent, par différents hasards, peut-être des heureux hasards, les milieux sont restés, ils sont mouillés, ils ne sont pas développables ou toutes sortes de trucs comme ça, pourquoi on ne prend pas le problème à l'envers puis dire: *Nous sommes
2140 dans un territoire qui était ou a déjà été naturel+, puis pourquoi ne regarde-t-on pas comment faire pour faire coexister, à l'intérieur d'une politique justement de protection, ces deux entités?

M. DANIEL HODDER :

2145 Je ne sais pas si ça va être des réponses. Je vais essayer de réagir.

M. PIERRE VALIQUETTE :

2150 Essayez.

M. DANIEL HODDER :

2155 Il faut comprendre qu'il y a différentes façons d'aborder le problème. Je vais premièrement souligner à nouveau que la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* n'est pas une politique de l'ensemble des espaces verts et bleus, puis ce n'est pas une politique des espaces verts et bleus de Montréal de toutes sortes.

M. PIERRE VALIQUETTE :

2160 Non.

M. DANIEL HODDER :

2165 C'est une politique pour un certain nombre d'espaces, qui sont aussi des espaces verts, mais qui ont une richesse, qui constituent des joyaux de notre patrimoine naturel.

2170 Il faut comprendre le contexte. Je crois que la meilleure réponse, c'est d'expliquer le contexte dans lequel la politique a été développée, ça explique un peu pourquoi on en arrive là aujourd'hui. On est dans une situation où une ville ou la Ville est souvent confrontée à des choix difficiles.

2175 Il y a un milieu naturel qui a toujours été là et, parce qu'il a toujours été là, il y a comme une présomption qu'il va toujours l'être. Par contre, il y a des plans d'urbanisme et des règlements de zonage qui ont été adoptés il y a peut-être vingt ans, qui désignent ces territoires-là comme zonés habitation, zonés commerce, zoné industrie. Donc, c'est à la grande surprise de tous à un moment donné que la pépinière débarque, puis on commence. Et c'est là qu'il y a une récrimination, il y a des demandes qui sont faites pour protéger ce bois-là.

2180 Donc, la Ville, les instances politiques comme les instances administratives sont souvent appelées à intervenir en catastrophe. Et à ce moment-là, c'est vrai que les choix sont limités: tu achètes ou tu lui donnes son permis. Tu n'as pas beaucoup de choix. La politique cherche à dire: *On peut-tu prévoir ils sont où ces problèmes-là? Y en a-t-il beaucoup des situations comme celle-là?+, et c'est comme ça qu'on a développé la politique.

2185 On a commencé par la classe des bois, qui était un outil. Il y avait des bois partout. Il y en a beaucoup partout. Là, la réponse, ça a été de dire: *Oui, mais on ne pourra pas tous les protéger. Lesquels qu'on devrait privilégier et, si oui, sur la base de quels critères?+ Ça fait que là, on a dit: *Bien, les critères écologiques les plus intéressants.+ Les surfaces de plus de 15 hectares nous permettent à ce moment-là d'avoir des ensembles écologiques qui se tiennent, il n'y a pas un dépérissement.

2195 On sait qu'un petit bois de 1 hectare entouré d'un milieu urbain va se dépérir. Même s'il y a trois strates au départ, rapidement les deux strates du bas vont partir, puis tu vas avoir un terrain gazonné avec une couche de forêt, qui n'est pas inintéressant, mais ce n'est plus un milieu naturel riche où tu risques de rencontrer une diversité faunique.

2200 Donc, où sont ces milieux naturels qui sont particulièrement intéressants. C'est sur cette base-là qu'on a identifié un certain nom d'écoterritoires, de terreaux fertiles où on devrait privilégier des projets de conservation.

Je comprends qu'on aurait pu prendre ça d'une autre perspective, mais j'explique le contexte dans lequel cette politique-là a été développée.

M. PIERRE VALIQUETTE :

2205

C'est ce que je disais, c'est comme un plan d'action pour protéger ce qu'il reste un peu de territoire.

M. DANIEL HODDER :

2210

Sur cette question de plan d'action ou de politique, je pense que le document qu'on a, quel que soit le titre qu'on lui donne, cherche à replacer des nouvelles orientations par rapport à comment on traite ces espaces-là. Et ce n'est pas un plan détaillé exactement avec un échéancier puis...

2215

M. PIERRE VALIQUETTE :

Ce n'est pas un plan annuel. C'est un plan d'action pluriannuel. D'accord. Deuxième question?

2220

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2225

M. PIERRE VALIQUETTE :

Ma deuxième question, c'est concernant les objectifs poursuivis. On a identifié trois objectifs: un, maximiser la biodiversité; deux, assurer la pérennité des milieux naturels; trois, favoriser une meilleure intégration des écosystèmes puis des paysages naturels dans les milieux de vie.

2230

Ce que je pose comme question, c'est pourquoi on n'a pas intégré dans ces objectifs-là un objectif d'intégrer les processus participatifs des citoyens? Pourquoi on n'a pas mis ça à l'intérieur des objectifs?

2235

Actuellement, on l'a mis comme une espèce... je ne sais pas si on peut appeler un moyen ou quelque chose. Les termes qu'on met, c'est:

La Ville...

2240

– au point 6, page 9 du petit document qu'on a –

La Ville met l'emphase sur la participation active des organismes concernés et de la population montréalaise.

C'est l'fun, ça. Ça n'engage pas grand-monde à pas grand-chose.

2245

À cet égard, des comités de suivi regroupant des groupes environnementaux et des citoyens pourraient être mis sur pied par les comités techniques.

2250

Ça n'engage pas encore non plus beaucoup à grand-chose. Je demande pourquoi on n'intègre pas. Il y a eu différentes politiques au Québec, que ça soit le politique des loisirs ou politique de toutes sortes de trucs, et on était vraiment très précis dans l'interpellation des citoyens et la participation des citoyens dans les processus.

2255

On peut parler dans le monde de la santé, c'est la même chose. Là, on demande, on indique dans les objectifs clairement que les citoyens doivent en faire partie, que les citoyens doivent être concernés et ils doivent être intégrés au processus. Pourquoi on ne le fait pas dans les objectifs énoncés dans la politique qu'on a?

LE PRÉSIDENT :

2260

Je vais me permettre de penser, vous me corrigerez si je me trompe, que ça pourrait fort bien faire partie d'une de vos recommandations en deuxième partie.

M. PIERRE VALIQUETTE :

2265

C'est fort probable. Mais là, je pose la question pareil.

LE PRÉSIDENT :

2270

D'accord. Je vais demander une petite réponse.

M. DANIEL HODDER :

2275

En fait, je trouve que c'est une question commentaire. C'est un commentaire.

M. PIERRE VALIQUETTE :

C'est une question.

2280

M. DANIEL HODDER :

On n'a pas défini davantage le rôle du citoyen. On le suggère, comme beaucoup d'éléments dans ce document qui sont suggérés de façon succincte mais qui ne sont pas définis en détail.

2285

Mais je rejoins monsieur Archambault, dans la mesure où vous avez des suggestions à ce sujet-là, on serait certainement prêts à les écouter, à les intégrer à la démarche.

LE PRÉSIDENT :

2290

Je vous remercie, monsieur Valiquette.

M. PIERRE VALIQUETTE :

2295

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2300

Monsieur Al Hayek.

MR. AL HAYEK :

2305

Bonjour. My first question is concerning sometimes I think we need green space where the population is. And I'm wondering in your plan why you haven't identified the Meadowbrook as a space that you could preserve. It's surrounded by a large population.

2310

Many of the green spaces are very far away from the population. I know the former mayor, Mayor Bourque, visited the site and he said there were some vestiges of former forest there. And I know there are some spaces that are left to grow wild. So, I'm wondering for those reasons why Meadowbrook wasn't considered in your plan.

THE PRESIDENT :

2315

I will take it as the last intervention by monsieur Valiquette, I take it as a recommendation ...

MR. AL HAYEK :

2320

Oh!

THE PRESIDENT :

... rather than a question, but nonetheless I will ask ...

2325

MR. AL HAYEK :

It was a question.

THE PRESIDENT :

2330

... Mr. Hodder to answer.

MR. AL HAYEK :

2335 Okay, okay.

THE PRESIDENT :

2340 But as he mentioned earlier, this is not a document that covers the whole question of the green spaces on the island of Montreal.

MR. AL HAYEK :

2345 Okay.

MR. DANIEL HODDER :

 First of all, I'd like just to mention where Meadowbrook is.

2350 **MR. AL HAYEK :**

 Yes.

MR. DANIEL HODDER :

2355 Meadowbrook is a golf course which is here. It's between Lachine and Cote St. Luke. Meadowbrook, because it was a golf ... what we've looked at is natural spaces and we tried to define what we feel is natural spaces areas.

2360 If you're talking about wood lots, it's areas where you have the three levels of vegetation, the grass level, the *arbustif+, the bush, the shrub level as well as the tree level. So, any green space is not necessarily, as far as this policy goes, a natural space.

2365 There's many parks that are very valuable green spaces, but nevertheless they're not considered natural areas. So, in that sense, Meadowbrook was not considered as a natural space. That's the reason it wasn't considered.

2370 This being said, I just want to mention that it's not because it's not part of this policy per se that the City is not concerned about preserving it. And many of the mechanisms that are identified for this policy could also be applicable for this space. And I understand that there is a process right now between different boroughs to try to come up with different solutions for this space.

MR. AL HAYEK :

2375 Okay. If I could ask a second question.

THE PRESIDENT :

Sure.

2380

MR. AL HAYEK :

I'd like to know more about - let me find it - about the natural environment protection and enhancement fund. I'd like to know more about how that would work. If I give a donation to the Nature Conservancy, I get a tax deduction. So, I've leveraged my contribution. And I know you talk about leveraging here. Are you looking at matching gifts with businesses, matching contributions of citizens?

2385

And I guess if we're talking about contributions, if you get a tax deduction, you get 50% of it back or 30% or 40%. So, are we saying of this \$300 million we need, perhaps if we did it the right way, the government would pay \$100 million out of that? Maybe you could explain further this fund, when it'll begin, and I could contribute tonight, and so on. Thank you.

2390

THE PRESIDENT :

Okay. Make the cheque payable to the President of the OCPM. He's very keen on that.

2395

MR. DANIEL HODDER :

I'd just like to say one comment in relation to that. You know, \$36 million out of a need for \$300 may not sound like a lot, but if you look at what we have in terms of provincial budget for natural spaces, they have a budget of \$10 million over a ten-year period.

2400

So, there is not too many levels of government anywhere in Canada that have allocated such a large chunk of money to this purpose. So, you have to understand it's a sizable budget and we're quite happy to have obtained this.

2405

As for the creation of the fund itself, we have an understanding, a written understanding with the Nature Conservancy right now under which we allocated -- we've invested \$4 million. They have done the same, they have promised to do the same for the protection of natural spaces and they're looking for money to fill their obligations. So, one possibility would be to give some money to the Nature Conservancy, but making sure that you're marking it for the Montreal area.

2410

Now, in our survey that we did last summer, we understand that citizens have expressed their willingness to contribute significantly to protection of natural spaces. And, you know, it's not impossible that in the coming months or year, we may establish a campaign to try to encourage citizens to give a certain amount of money for the protection of natural spaces. But how that will be done, that's another item which is suggested generally in the policy, but it is not defined.

2415

2420 The money we have right now is a budget allocation. It's not a fund as such. So, the intention is to create a fund with the budget allocation but, right now, we're just not really talking about a fund.

MR. AL HAYEK :

2425 We're very happy with the \$36 million. Thank you.

THE PRESIDENT :

2430 Thank you.

Monsieur Patrick Asch. Bonsoir.

M. PATRICK ASCH :

2435 Eh bien, bonsoir! Merci beaucoup pour la bonne présentation. Je vois à l'intérieur du document qu'il y a quand même des sites intéressants qui ont été sélectionnés et qu'il y a beaucoup de travail à faire. C'est une politique qui a des objectifs grandioses, mais il y a quand même un questionnement sur comment est-ce que va aboutir le tout.

2440 On mentionne, entre autres, une contribution de 36 M\$, qui est importante, oui, mais on a beaucoup de travail à faire avec ce 36 M\$ là. Ce qui m'amène, bien, à une des questions face à la question de partenariat, pour peut-être voir les alternatives de financement additionnel.

2445 On parle d'appuyer des initiatives pour protéger des milieux et faire des effets de levier en la protection de milieux naturels, mais est-ce qu'il y a des alternatives à considérer du point de vue communautaire sur le plan des partenariats pour augmenter le financement, pour aller chercher des sources monétaires additionnelles pour couvrir le territoire? Et est-ce que ça a été considéré dans la politique? Est-ce que c'est quelque chose d'acceptable à ce niveau-là dans la politique en
2450 ce moment? C'est ma première question.

M. DANIEL HODDER :

2455 Bien, la réponse qui me viendrait spontanément, c'est que la décision de la Ville d'aller en consultation publique se veut aussi en quelque sorte une espèce d'appel au partenariat, donc de voir quels sont les organismes qui pourraient être intéressés à devenir partenaires dans la réalisation de cette politique-là et de proposer des mécanismes d'intégration, comment ils peuvent s'intégrer à ça.

2460 Donc, on est certainement ouverts à différentes propositions qui pourraient être faites à cet égard-là.

M. PATRICK ASCH :

2465 Comme petit point d'ajout, au fond, je mentionne ce point-là parce qu'il y a déjà quelques
organismes qui étaient présents ici ce soir, qui sont présents ce soir, qui ont considéré cette
possibilité-là d'établir un partenariat, pour voir s'il y a moyen de développer une fondation
régionale spécifiquement pour l'acquisition de milieux naturels additionnels et la protection, la mise
2470 en valeur de ces milieux-là. Donc, je crois qu'il faudrait apporter ce point-là et l'explorer davantage
dans la politique comme une alternative de collaboration.

LE PRÉSIDENT :

2475 Alors, ça, je prends ça comme une invitation que vous me faites à vous inviter à vous
concerter avec les autres organismes dont vous avez fait mention pour nous faire une suggestion
en bonne et due forme.

M. PATRICK ASCH :

2480 C'est bien beau. Merci beaucoup.

Le deuxième élément. On mentionne à l'intérieur du document d'assurer la pérennité. On
parle de favoriser la consolidation de milieux naturels. Il y a beaucoup d'objectifs donc qui parlent
de protéger les milieux.

2485 On a parlé beaucoup d'acquisitions à l'intérieur, mais l'acquisition, souvent, c'est un
élément très important, oui, mais on travaille sur des milieux urbains, des milieux qui sont
fortement fréquentés, où il y a des impacts qui découlent de la présence humaine, des impacts
qui peuvent causer certains dommages. Et à toutes fins pratiques, bien, protéger le milieu, bien,
2490 ça doit impliquer des suivis, ça doit inclure des éléments par la suite.

Est-ce qu'il y a une considération dans la politique sur la possibilité d'inclure des éléments,
par exemple, de sensibilisation ou de remise en état de zones tampons à l'intérieur de zones
endommagés sur un site qui est acquis, ou est-ce que c'est présentement l'acquisition qui est la
2495 priorité et les autres interventions, ça va venir plus tard? C'est un peu le questionnement des
deux.

M. DANIEL HODDER :

2500 Je pense qu'il y a une attention. Un des axes d'intervention qui est proposé dans la politique, si je ne me trompe pas, c'est la gestion écologique des milieux naturels dans les parcs, donc dans les parcs existants ou comme dans les autres aires protégées qui seraient développées, une attention donc à développer des processus de gestion qui pourraient prendre appui sur l'expérience qu'on a acquise dans les parcs-nature et dans d'autres expériences, 2505 notamment aux rapides de Lachine. C'est ça.

Donc, ces processus, ce qui est l'intention, c'est que l'ensemble des territoires qui seraient protégés en vertu de cette politique-là, mais légalement en vertu d'un statut particulier, pourrait faire partie d'un programme de gestion, dans lequel on fait des inventaires plus 2510 systématiques – monsieur Asch connaît bien le processus – donc on fait des inventaires plus spécifiques de la valeur écologique des territoires, des espèces qui sont présentes, des dynamiques écologiques qui sont en présence, puis on décide des interventions à faire pour maximiser la biodiversité, mais surtout pour maximiser l'intérêt social que peuvent avoir ces territoires-là. Et de façon périodique, on revient, on dit: *Bon, est-ce que les interventions ont 2515 porté fruit? Est-ce que les objectifs sont rencontrés?+ On se réajuste.

Dans les parcs-nature, ils ont des processus très serrés avec des indicateurs environnementaux qui sont développés et des stations d'écoute sur la diversité de la faune aviaire. Donc, il y a tout un protocole presque scientifique de gestion des espaces.

2520

LE PRÉSIDENT :

Et vous avez l'intention d'appliquer...

2525

M. DANIEL HODDER :

Je ne sais pas dans quelle mesure on va pouvoir appliquer de façon aussi fouillée et systématique qu'on le fait sur des espaces quand même plus restreints? Est-ce qu'on peut 2530 appliquer ça de façon aussi détaillée sur l'ensemble du territoire? Il faut voir, il faut s'ajuster, le programme de gestion sur l'ensemble de ces espaces-là, qu'est-ce qu'il pourrait avoir de l'air.

M. PATRICK ASCH :

C'est bien beau.

2535

LE PRÉSIDENT :

Ça va?

2540 **M. PATRICK ASCH :**

Merci.

2545 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie, monsieur Asch.

Notre dernier intervenant ce soir, monsieur Michel Gervais. Bonsoir, monsieur.

2550 **M. MICHEL GERVAIS :**

Bonsoir! Michel Gervais. Je suis attaché politique à l'arrondissement sud-ouest. Je le précise, vous allez le comprendre. J'ai un commentaire et une question.

2555 Mon commentaire est à cet effet. C'est que les élus de l'arrondissement sud-ouest ont été informés, la semaine dernière, de la tenue de cette consultation. À cet effet, la mairesse de l'arrondissement sud-ouest, madame Jacqueline Montpetit, a fait parvenir une lettre au maire Gérald Tremblay afin, d'une part, de lui souligner le grand intérêt des élus de l'arrondissement à la protection et à la mise en valeur des milieux naturels qui se retrouvent sur son territoire, dont,
2560 entre autres, le site de la falaise Saint-Jacques. Madame Montpetit souligne aussi l'importance de la contribution et de la collaboration des élus et des responsables administratifs de l'arrondissement sud-ouest dans la mise en place et l'application de cette politique. C'était le commentaire.

2565 La question, c'est, à cet effet, pouvons-nous connaître, selon le dernier paragraphe de la page 6 de votre avant-projet, le rôle du comité de gestion et comment l'arrondissement trouvera sa place dans ce comité?

2570 **LE PRÉSIDENT :**

Pour le bénéfice de ceux qui n'auraient pas le document, je me permets de lire le paragraphe.

2575 *Un comité technique multidisciplinaire sera mis sur pied dans chaque écoterritoire. Celui-ci sera chargé d'examiner les problématiques de conservation et d'aménagement, et proposera les solutions appropriées. L'ensemble des comités techniques sera chapeauté par un comité de gestion composé, entre autres, de membres du Comité exécutif, d'élus des arrondissements concernés ainsi que de représentants des services de la Ville.*

2580 Ce n'est pas concerté, mais c'était une des questions que j'avais prévu demander à monsieur Hodder: comment est-ce que ça va fonctionner ce comité?

M. DANIEL HODDER :

2585 Donc, peut-être juste souligner un petit historique sur l'inclusion de l'écoterritoire de la
falaise Saint-Jacques. Cet écoterritoire-là a été rajouté à la demande du directeur général de
l'arrondissement sud-ouest et de NDG, de Notre-Dame-de-Grâce. Dans une réunion des D.A.,
ils ont souligné l'intérêt et l'importance de pouvoir, comme c'est une articulation de deux
arrondissements, de pouvoir travailler à la résolution d'un certain nombre de problèmes
2590 environnementaux que soulevait la gestion de cet espace-là.

 Actuellement, les comités techniques ont été créés pour cinq des écoterritoires, cinq des
dix. On a travaillé un peu dans les territoires qui avaient des urgences particulières qui nous
étaient soulevées et on a essayé de conscientiser nos élus qu'on ne peut pas être partout, tout de
2595 suite. Mais l'intention est de former des comités techniques qui regroupent, d'abord et avant tout,
les arrondissements concernés et ensuite un certain nombre d'autres intervenants qui peuvent être
interpellés par le dossier.

 Les comités techniques sont vraiment des lieux d'harmonisation entre les priorités que
2600 peuvent avoir les arrondissements et certaines personnes-ressources qui peuvent être fournies par
les services centraux. Donc, c'est ce qu'on cherche à faire. Donc, l'arrondissement serait
certainement au coeur des discussions concernant cet écoterritoire, puis c'est sur la base des
préoccupations qui seraient soulevées par l'arrondissement qu'un plan d'action serait développé.

2605 **M. MICHEL GERVAIS :**

 Alors, pour ma bonne compréhension, c'est que l'ajout de la falaise Saint-Jacques est
venu de la demande de notre directeur général. C'est ce que j'ai bien compris de ce que vous
avez dit?

2610

M. DANIEL HODDER :

 Ça fait quand même un certain temps. Ça fait peut-être un six mois qu'on a rajouté ça
dans la discussion, mais il n'y a pas actuellement... il faut comprendre que les travaux ne sont
2615 pas engagés sur chacun des écoterritoires. Il y a certains sur lesquels les travaux sont déjà
atteints, parce qu'il y avait des projets de développement, parce qu'il y avait des urgences
particulières, et certains autres pour lesquels les comités techniques n'ont pas encore été formés.

2620 **M. MICHEL GERVAIS :**

 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2625 Je vous remercie.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

2630 Est-ce que c'est possible de nous fournir une liste pour chacun des territoires de leur
tenure foncière, alors lesquels sont privés, publics? Est-ce qu'il y a une partie privée, est-ce qu'il
y a une partie publique?

M. DANIEL HODDER :

2635 En fait, la tenure foncière d'un territoire aussi vaste que les écoterritoires, c'est énorme.
Parce qu'il y a des parcelles de terrain des fois qui n'ont pas plus de 3 d'acre, alors que d'autres
qui peuvent être... disons que c'est très, très varié. Il n'y a pas un propriétaire d'un écoterritoire, il
n'y en a pas dix, il y en a souvent des centaines. Donc, c'est assez complexe de dire... et puis,
2640 parmi ça, il peut avoir des propriétés publiques du ministère du Transport, d'autres de certaines
villes, il peut avoir un morceau de terrain ici et là.

Donc, ce n'est pas possible de caractériser que ce soit tout public ou tout privé. Je veux
juste vous le mentionner.

2645 **Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :**

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

2650 Vous avez mentionné ministère des Transports. Il y a deux sites ou deux écoterritoires qui
sont directement touchés. On avait parlé, mardi dernier, du corridor de l'Île Bizard avec la 440;
mais on va parler, demain soir, du ruisseau De Montigny. Comment est-ce que vous allez gérer
ça avec le ministère des Transports? Où est-ce que la priorité se situe?

2655

M. DANIEL HODDER :

La nôtre ou celle du MTQ?

2660 **LE PRÉSIDENT :**

On ose comprendre la vôtre. Qui va faire les arbitrages?

M. DANIEL HODDER :

2665

Le MTQ, comme tout autre propriétaire, détient des droits de propriété sur son terrain.
On cherche à sensibiliser le MTQ aux objectifs qu'on poursuit. Ça dépend, il y a différents cas
d'espèces.

2670 Pour l'Île Bizard, le ministère nous indique qu'il n'a pas d'intention à court ou à moyen
terme, ce n'est pas dans sa planification de réaliser des travaux d'infrastructure dans l'emprise
qu'il possède. C'est une emprise qu'il possède depuis trente ans maintenant, puis ça ne fait pas
partie de la planification. Mais du même souffle, il nous dit qu'il n'est pas prêt à se départir de
cette emprise-là, il veut la conserver présumément pour usage futur.

2675

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que, dans le cas de la 25, on peut être aussi optimiste quant au non-usage dans
l'avenir?

2680

M. DANIEL HODDER :

2685 Je n'ai pas de boule de cristal. Je ne peux pas vous dire. Je pense que vous connaissez
aussi bien que moi ce dossier de la 25. Est-ce qu'il va avoir lieu ou pas? Je n'en sais rien. Ce
que je peux vous dire, c'est, dans ce cas-là, quel que soit le dénouement de la situation, on va
chercher à tirer profit de la situation.

2690 Dans un cas où la 25 se construisait, je pense que ce serait une belle occasion, ou
l'occasion ou jamais pour vraiment constituer un parc. Les mesures compensatoires qui pourraient
être exigées pour la construction d'un pont, pourraient inclure donc la création d'un parc. Les
mesures de mitigation pourraient inclure des passages sous le pont et à différents endroits. C'est
sûr que ça conditionne beaucoup l'intérêt que peut avoir ce territoire-là d'avoir un passage
autoroutier et un pont, mais on pense que le projet de parc est tout de même viable. Compte tenu
de la carence en espaces verts dans ce territoire-là, ça vaut la peine de s'y investir.

2695

Dans le cas où il n'y aurait pas de 25 et cette emprise-là deviendrait disponible, on serait
encore plus heureux, naturellement.

LE PRÉSIDENT :

2700

Est-ce que dans les deux cas que l'on a discuté, est-ce qu'il s'agit d'écosystèmes
forestiers exceptionnels?

M. DANIEL HODDER :

2705

Non. Il n'y a pas de EFE, d'écosystème forestier exceptionnel.

Juste pour le bénéfice des gens, il y a un projet de 25 qui passerait à droite, ici, là. Il y
aurait quand même un impact significatif sur la configuration de cet éventuel parc.

2710

LE PRÉSIDENT :

Dans le cas de la 440, sur le territoire de l'Île Bizard, il n'y a pas non plus de...

2715 **M. DANIEL HODDER :**

C'est au centre. C'est vraiment...

2720 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Il n'y a pas d'écosystème forestier exceptionnel là non plus.

M. DANIEL HODDER :

2725 Non plus. Ce que je pourrais dire sur cette emprise-là, c'est que jusqu'à tout récemment l'ancienne municipalité de l'Île Bizard avait une entente de gestion de l'emprise, c'est-à-dire qu'ils demeuraient propriétaires mais cédaient la gestion de cette emprise-là à la municipalité, n'ayant aucune utilité pour cette propriété-là à court terme. Et le Ministère s'est dit disposé à céder, dans le même esprit, la gestion de cette emprise-là pour les fins de l'écoterritoire, en se réservant le
2730 droit éventuellement de faire autre chose avec, mais...

LE PRÉSIDENT :

2735 C'est parce que la loi, je lis dans un document qui a été présenté et déposé par la Ville, on dit que:

En général, la loi interdit toute activité d'aménagement forestier, mais drainage, construction de chemin.

2740 Donc, si c'est un chemin forestier, ça ne s'appliquerait pas aux routes du ministère des Transports.

M. DANIEL HODDER :

2745 Oui, je comprends. Vous comprenez que les EFE s'appliquent. C'est-à-dire, les mesures restrictives associées à un EFE, un écosystème forestier exceptionnel, s'appliquent dans le contexte d'une terre publique. Mais comme l'emprise présumément devient publique, on se demande si ça ne pourrait pas s'appliquer. C'est le raisonnement que vous faites. Mais malheureusement... à moins que je me trompe.

2750

Claude, il n'y a pas de EFE dans l'emprise du MTQ?

M. CLAUDE THIFFAULT :

2755 Peut-être juste pour préciser, les EFE qui sont reconnus secteur privé, c'est une reconnaissance, mais ça n'a aucun statut de protection parce que la loi sur la forêt ne s'applique pas.

2760 C'est à l'Île Bizard, c'est complètement au nord, l'érablière à érable noir. Donc, c'est en dehors du corridor la 440. Ensuite, l'autre, c'est le bois Angell qui est reconnu aussi. Et les autres EFE se situent dans les parcs-nature, dont celui de l'Anse-à-l'Orme. Et il y en a un autre à l'étude actuellement, c'est le bois de la Réparation, complètement dans l'est, qui est en étude. Je ne sais pas où c'en est, ça se peut qu'ils le désignent lui aussi.

2765 **M. DANIEL HODDER :**

C'est en dehors des parcs.

2770 **M. CLAUDE THIFFAULT :**

C'est en dehors des parcs, oui.

LE PRÉSIDENT :

2775 Mais le bois de la Réparation, il fait partie du...

M. CLAUDE THIFFAULT :

2780 De l'écoterritoire la trame de l'est. Il y a une partie du bois de la Réparation qui est dans le parc actuellement, mais il y a deux sections qui débordent, puis c'est le même ensemble forestier qui est à l'étude.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

2785 J'avais une question. Est-ce que le facteur humain comme composante du développement durable a été considéré dans l'établissement des écoterritoires?

M. DANIEL HODDER :

2790 Le facteur humain, oui. En fait, ça, je traduirais ça par l'impact social. Effectivement, ça a été un élément important. On a regardé les inventaires écologiques mais on cherche aussi, comme on le souligne dans le cadre de la politique, à maximiser la proximité entre le citoyen et la nature.

2795 Donc, ce qu'on cherche à faire, c'est de créer des lieux où les citoyens vont pouvoir bénéficier du milieu naturel. On privilégie les endroits qui sont en carence. Donc, on cherche d'une façon peut-être un peu plus proactive, dans les territoires qui sont carencés, à développer des opportunités de proximité avec la nature, quitte à réhabiliter des territoires qui n'ont peut-être pas tout l'intérêt actuellement qu'ils pourraient avoir; alors que dans les milieux riches, on cherche à déterminer les plus riches.

2800

2805 Il faut comprendre aussi que l'impact social, il faut le regarder en fonction d'où vit la population maintenant, mais il faut le regarder aussi d'un point de vue plus long terme des lieux d'implantation des nouveaux développements. Donc, l'impact social des mesures qu'on prend dans le cadre de nouveaux projets de développement peut être très important en rapport à la population qui n'est pas encore installée. Donc, il faut considérer ça aussi.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

2810 Pendant la présentation, puis au cours de la soirée aussi la semaine dernière, on a parlé d'activités récréatives ou récréo-touristiques. Est-ce que vous limitez ces activités-là à certaines activités ou, pour vous, récréo-touristique, ça peut être très très large? J'aimerais savoir un peu à quoi vous...

2815 **M. DANIEL HODDER :**

2820 En urbanisme, on parle des activités récréatives extensives et intensives. Donc, extensives étant la marche, les activités qui sont de faible impact, par rapport à un terrain de baseball ou un aréna qui seraient des activités plus intensives. Donc, c'est sûr que dans les écoterritoires, on parle de l'activité récréo-touristique qui serait extensive, donc piste cyclable.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

2825 Extensive?

M. DANIEL HODDER :

Extensive.

2830 **LE PRÉSIDENT :**

Non intensive donc. Alors, donc, dans les rapides de Lachine, saute-mouton, ce n'est pas nécessairement...

2835 **M. DANIEL HODDER :**

2840 Il y a des situations actuellement qui existent dans les rapides de Lachine. Je ne veux pas juger d'une activité en particulier dans un écoterritoire. Mais si vous me demandez si c'est une activité extensive ou intensive, je serais d'avis qu'il s'agit d'une activité plutôt intensive.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

2845 Je vous rappelle que les personnes qui sont intéressées, personnes ou organismes ou coalition d'organismes qui sont intéressés à déposer un mémoire sont invités à s'inscrire auprès de monsieur Luc Doray de l'Office et à transmettre leur mémoire au bureau dès que possible. Et j'aimerais que vous précisiez la séance à laquelle vous comptez vous présenter pour présenter votre mémoire.

2850 Alors, en terminant, je vous remercie d'être venus. Je vous remercie également de votre courtoisie, vous m'avez rendu la tâche bien facile. Je remercie, bien sûr, les personnes qui ont contribué à nous informer en répondant de façon toute patiente et intelligente aux questions. Je salue le responsable de la sonorisation, monsieur Richard Bergeron, je le remercie, de même
2855 que madame Lise Maisonneuve, la sténotypiste, ainsi que le personnel de la Ville, ainsi que mes collègues de l'Office. Alors, bonne soirée à tous!

2860 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

ET, J'AI SIGNÉ:

2865

LISE MAISONNEUVE, s.o.